



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)**

=*=**



**FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)**

=*=**

**DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
(DHA)**

=*=**

Mémoire de licence

Option : Histoire

Thème :

**CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE
CIVILE A LA PROMOTION DE LA DEMOCRATIE AU
BENIN : LE CAS DE L'ONG ALCRER (1994-2015)**

Présenté par :

BALLOGOUN Matirnou G.

Sous la direction de :

Dr. Rogatien TOSSOU

Maître-Assistant /DHA-UAC

Soutenu, le 25 / 10 / 2016

**CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE
CIVILE A LA PROMOTION DE LA DEMOCRATIE AU
BENIN : LE CAS DE L'ONG ALCRER (1994-2015)**

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : SOCIETE CIVILE AU BENIN : HISTORIQUE DU CONCEPT ET PRESENTATION DE L'ONG ALCRER	4
CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR LA SOCIETE CIVILE DANS LE MONDE, EN AFRIQUE ET AU BENIN.....	5
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE L'ONG ALCRER.....	15
DEUXIEME PARTIE : LES ACTIONS DE L'ONG ALCRER EN FAVEUR DE LA DEMOCRATIE AU BENIN	19
CHAPITRE 3 : LES ACTIONS MENEES PAR L'ONG ALCRER SUR LES PLANS POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE.....	20
CHAPITRE 4 : LES ACTIONS MENEES PAR ALCRER AU PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL	30
TROISIEME PARTIE : BILAN DES ACTIVITES MENEES	34
CHAPITRE 5 : BILAN ET LIMITES DES ACTIONS	35
CHAPITRE 6 : DIFFICULTES RENCONTREES ET DEFIS A RELEVER.....	38
CONCLUSION.....	43
SOURCES ET ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	46
TABLE DES MATIERES	49

Dédicace

A mes parents Aboudou Abibatou et Ballogoun Kélani

Remerciements

L'enfant qui écoute les conseils de ses parents gagne sa vie puisque leur bénédiction lui fait connaître le bonheur. Raison pour laquelle je leur honore de remerciements d'avoir assuré mon éducation. Ma très chère maman Aboudou Abibatou, que le seigneur vous bénisse et mon feu père, Ballogoun Kélani, que la terre lui soit légère. A ceux-ci s'ajoute Seidou Affoussath qui ne m'a jamais abandonné.

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à tous les enseignants du département d'Histoire et d'Archéologie qui ont contribué à ma formation puisqu'enseigner ; c'est former pour former. Qu'il me soit permis d'être reconnaissant envers le chef dudit département Dr. Didier N'DAH et son équipe qui ont su nous léguer des connaissances utiles.

Ma gratitude va également et particulièrement à l'endroit du professeur Silvain Anignikin Directeur Fondateur du Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LABRA) et de mes maîtres de mémoire Dr. Rogatien Tossou et Dr. Patrick Adjivèssodé pour leur disponibilité et leur apport intellectuel et scientifique voire leur amour du travail bien fait. Aussi faudrait-il avoir le privilège de féliciter l'ONG ALCRER et la Maison de la société civile qui m'ont été une source de collecte des informations pour la rédaction de ce mémoire.

A tous mes frères et sœurs, je leur dois un grand merci de leur soutien indéfectible et encouragement qui m'ont amené à être au bout de mon rêve académique. Je tiens à nommer entre autres AliBallogoun Nouroudine, Ballogoun Osénath, Ballogoun Assanath, Ballogoun Silifath, Ballogoun Tadjoudine, Ballogoun Moudachirou, Ballogoun Mariame, Ballogoun Moulicath, Ballogoun Razack, Ballogoun Ramane, Ballogoun Ahmed, Ballogoun Nadjimou et Ballogoun Tawakalith.

Je ne saurai finir sans adresser ma reconnaissance à mes cousins et cousines Biaou Jeanne, Worou Ahmed, Elegbe Arnaud et Abou Awal pour tout leur soutien sans oublier les amis qui m'ont marqué durant mes parcours académiques. Bello Ibrahim Gandi Babaguida, Moussa Malick, Houssou Eméric, Boni Mansourou, Affo Dramane, Saadou Moukaïla, Oyedekpo Acharaf, Koudakpo Victor et Sama Issiaka sont ceux dont je voudrais gratifier de remerciements.

Introduction

En février 1990 s'est tenue la Conférence des forces vives de la nation à Cotonou suite à la décision conjointe prise les 6 et 7 décembre 1989 par la session spéciale du comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), du comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) et du Conseil Exécutif National (CEN).

Cette conférence a regroupé les représentants de toutes les forces vives de la nation quelles que soient leurs sensibilités politiques. Ainsi a-t-elle pour objectif de trouver les solutions et les portes de sortie par voie pacifique à la crise politique et sociale qui paralysait le pays depuis des années.

Prenant alors comme ancrage la Conférence des forces vives de la nation, la société civile béninoise, autrefois mise sous étouffement s'ouvre aux initiatives personnelles de tous les citoyens. A travers ce mémoire dont le thème est intitulé : « **Contribution Des Organisation de la Société Civile à la Promotion de la Démocratie au Bénin : le Cas de L'ONG ALCRER (1994-2015)** », nous voulons faire connaître toutes les initiatives de la société civile en général et de l'ONG ALCRER en particulier qui concourent à la sauvegarde de la démocratie. Pour parvenir à résoudre cette tâche nous nous sommes posé des questions telles que : Quel est l'état des lieux de la société civile au Bénin ? Quel est l'apport de l'ONG ALCRER dans la dynamisation de la démocratie béninoise ? Quels sont les difficultés qu'elle rencontre ?

L'objectif de notre recherche est de mettre en vue les actions que mènent les organisations de la société civile en général et celles de l'ONG ALCRER en particulier pour promouvoir cet héritage national qu'est la démocratie qui a été acquise au prix de contestations et de manifestations.

Dans le but d'avoir une large idée sur le problème posé par le sujet, nous avons consulté plusieurs documents d'auteurs divers. Ces documents sont des ouvrages, des mémoires, des articles.

Faustin (M. D.) a mis en relief dans le livre intitulé : *Diagnostic du fonctionnement des ONG et proposition d'un cadre stratégique d'intervention*, l'état des lieux de la société civile a proposé une méthode permettant aux organisations de la société civile de jouer leur rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les citoyens.

Raymond (B.G.) dans le livre intitulé : *Société civile, Force de l'ordre et de Défense*, a mis en exergue le rapport qui doit exister entre les acteurs de la société civile et les forces de l'ordre. Il a aussi montré comment leur collaboration peut concourir à l'instauration de la culture de la paix.

Gorée Institute à travers le livre intitulé : *La société civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest*, a mis l'accent sur le rôle et les défis de la société civile dans la prévention et le règlement des conflits.

Comlan (A.A.) dans son mémoire qui a pour thème : *Contribution de la Société civile au développement local à travers les lois décentralisées au Bénin* a abordé le contexte socio-historique de la genèse de la société civile et ses caractéristiques. Il a également mis l'accent sur le cadre juridique et la typologie des organisations de la société civile au Bénin puis sur leurs forces et faiblesses.

Ce travail mené sur L'ONG ALCRER porte sur la période allant de 1994 à 2015. En effet, L'ONG ALCRER a été créée en 1994. Après donc 25 ans années de pratique démocratique et à la veille d'une alternance à la tête de l'Etat, c'est-à-dire en 2015, quelles analyses put-on faire de la contribution de la société civile et de L'ONG ALCRER à la dynamisation de la démocratie béninoise ?

Pour la réalisation de ce travail, nous avons adopté une méthodologie mixte. En effet, les informations collectées dans les livres, mémoires et articles au siège de l'ONG ALCRER, à la Maison de la Société Civile, à la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung et sur internet ont été analysées et confrontées avec les informations collectées auprès des personnes ressources afin de produire un travail de qualité.

Cependant, il faut noter que nous avons été confronté à plusieurs difficultés au cours de nos recherches. La plus importante est l'indisponibilité des informations. A celle-ci s'ajoute l'insuffisance des moyens financiers. En ce qui concerne l'indisponibilité des informations, il faut dire que ce fut un paradoxe d'être dans la ville où se trouve le siège même de ladite ONG et d'être encore confronté au problème d'information. Malgré plusieurs navettes faites au sein de cette ONG pour recueillir les informations, et pouvoir rencontrer son président, nos efforts ont été vains dans un premier temps. Alors nous avons pris l'option de nous rendre à la maison de la Société Civile et au Ministère de l'intérieur pour nous informer. Mais, cela a été une fois encore une désolation du fait qu'aucune information n'est disponible au sein de ces institutions sur l'ONG ALCRER. Cette situation de l'indisponibilité

d'informations nous a retardés considérablement dans la rédaction de notre travail. Dans un second temps, grâce à la bonté d'un agent de ladite organisation, nous avons pu obtenir quelques rapports d'activités finales de cette organisation qui nous ont permis d'aboutir enfin à ce modeste résultat. Avec les informations glanées çà et là, nous avons rédigé ce travail que nous avons organisé en un plan tripartite.

En premier lieu, dans la première partie, nous mettrons l'accent sur la société civile dans le Monde, en Afrique et au Bénin, ses fonctions et champs d'actions, puis la présentation de L'ONG ALCRER. Dans la deuxième partie, nous parlerons des actions de l'ONG ALCRER pour la promotion de la démocratie béninoise, et dans la troisième partie nous examinerons le bilan des actions menées, les problèmes rencontrés et les défis à relever.

PREMIERE PARTIE
SOCIETE CIVILE AU BENIN : HISTORIQUE DU
CONCEPT ET PRESENTATION DE L'ONG ALCRER

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR LA SOCIETE CIVILE DANS LE MONDE, EN AFRIQUE ET AU BENIN

Le concept de Société Civile se banalise de plus en plus. Ce ne sont pas seulement les politiciens, mais également les médias et les scientifiques qui, ces dernières années, font un usage de plus en plus fréquent du concept. Etant confrontés à l'expression « Société Civile », beaucoup de personnes se font une vague idée de sa signification. Qui représente-t-elle vraiment ou bien que représente vraiment cette société civile ? Où trouve-t-on ses origines et quel objectif poursuit-elle de nos jours ?

1.1. Origine et évolution du concept de société civile

Le concept de société civile a connu une évolution en trois étapes au cours des différentes phases de l'histoire de l'humanité.

- Dans l'antiquité grecque (1^{ère} étape)

L'origine grecque du mot remonte à cette période dans *la Politique* d'Aristote (précurseur de la sociologie 350 avant J.C), la *koïnonia politikè*¹ ou « société civile » est synonyme de Polis soit d'Etat ou de Cité. La *koïnonia politikè* est considérée comme la forme la plus élevée de la communauté qui surpasse la famille (*oikos*) et le peuple (*ethnos*).

Le passage du mot grec (*koïnonia politikè*) au français (société civile) s'est produit par l'intermédiaire du latin *societas civilis* qui signifie Cité ou Etat.

La formule *societas civilis* fut employée pour la première fois par le Moine Augustin Gilles de Rome.

Dès lors le concept de société civile a connu une évolution fluctuante.

- Au Moyen-âge (2^{ème} Etape)

Cette période est caractérisée par la guerre des religions dans les sociétés occidentales. Ainsi, on parlait de société de nature pour désigner le caractère divin de la vie sociale, la force du pouvoir spirituel sur les êtres humains etc. Par la suite, on est passé de la société de nature à la "société sauvage". La société sauvage désigne les peuples "non civilisés", sans culture ni éducation. Alors, tout ce qui n'était pas civilisé était sauvage.

¹ Anonyme, 2007, Acte du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile dans le contexte béninois, 20 p.

Les travaux de Hobbes nous informent sur l'opposition qu'il y avait à l'époque entre la société civile distinguée et, la société sauvage. La société civile est ordonnée par des lois qui sont élaborées pour se protéger des dangers de la société sauvage. La société civile implique donc un gouvernement, un Etat, une force politique.

Pour Locke « la société civile est la totalité sociale incluant l'Etat à qui les êtres humains délèguent le contrôle, l'agencement de la loi naturelle ».

- L'essor de la société civile au 18^{ème} Siècle. (3^{ème} Etape)

Au cours du Siècle des lumières, le concept de société civile a pris une autre dimension à cause des aspirations démocratiques des sociétés occidentales au cours de cette période : le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, la liberté de parole, la liberté de mouvement associatif et ...

Grâce à Alexis de Tocqueville², on voit dans le concept de société civile, la démocratie et surtout le fait associatif. Il déclare « Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport social que l'égalité des conditions s'accroît ». Le mouvement associatif est donc indispensable pour l'émergence de la société civile. Il y a alors une imbrication entre la société civile et la démocratie.

Dans son ouvrage intitulé *le glaive et le fléau*, Dominique Calos³ (1997 ; 17) écrit : « le vocable de « société civile » après être peu à peu imposé dans le vocabulaire de la science politique à partir du XVI^è Siècle, n'est devenu banal que dans la seconde moitié du XX^è siècle pour atteindre un usage massif, journalistique et journalier en quittant le lexique spécialisé de la théologie, de la politique, de la sociologie, pour enrichir le vocabulaire usuel de la vie politique ».

Le concept de société civile et son usage ne peuvent alors être dissociés du contexte socio-politique dans les Etats modernes.

Comme on le voit, le concept de société civile est né en Occident pour comprendre les rapports singuliers qui s'établissent entre le pouvoir organisé et le reste de la société. Aujourd'hui ce concept a connu un succès planétaire. Ainsi, est-il fréquent de constater que bon nombre de personnes évoque abusivement le groupe de mot "société civile" sans savoir

² Tocqueville A.1986, *De la Démocratie en Amérique*, Tome 1 et 2, Robert l'affront.

³ Colas D. 1992 : *Le glaive et le fléau. Généalogie du Fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, p.17

ce qu'elle signifie réellement. Après avoir brièvement abordé les origines lointaines du concept de société civile, passons à présent à sa définition.

1.2. Définition du concept

La société civile peut se définir sous deux angles :

D'un côté, la société civile est considérée comme un domaine au sein de la société qui est apparue entre les sphères étatique, économique et privée- ou encore entre l'Etat, le marché et la famille. Ce domaine est considéré comme un espace public composé, de nos jours d'un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'Etat, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiatives, les clubs ou les associations. « Il est important de comprendre que la société civile dont on parle toujours, ne forme aucunement un groupement homogène qui pourrait être toujours représenté par une seule voix « La société civile est le regroupement des associations de citoyens qui connaissent les textes de la République et qui les mettent en application »⁴. Par ailleurs, il ne s'agit non plus d'une masse de citoyens isolés, qui représenteraient leur intérêt de manière individuelle. Les personnes se regroupent plutôt librement suivant leur centre d'intérêts ou leurs orientations personnelle et professionnelle, au sein de clubs, d'associations et/ou de mouvements sociaux, pour faire des échanges et agir ensemble en vue d'objectifs communs. La condition pour qu'une société organisée existe, est la garantie de libertés individuelles et collectives aux individus (le droit de se réunir et le droit de s'associer, par exemple).

En règle générale, les organisations de la société civile sont indépendantes, aussi bien des sources étatiques que des organisations économiques. Contrairement aux organisations économiques, elles ne poursuivent aucun objectif visant un quelconque profit. Elles agissent au-delà des sphères privées individuelles et familiales, et cherchent à attirer l'attention de la société et à créer un impact social dans la vie publique. Une telle société civile naît, lorsque « les décisions sont confiées dans les mains de ceux qui sont directement concernés ». Les objectifs qui y sont articulés concernent toujours la « respublica (chose publique). Ainsi, les acteurs de la société civile sont toujours impliqués dans la politique, sans pour autant viser les fonctions étatiques : ils préfèrent garder une position indépendante.⁵

De l'autre côté, la société civile signifie « le développement de sociétés », autrement caractérisée par le terme de démocratisation. Dans le même contexte, le concept de « société

⁴ Entretien avec Houndode Aristide le 01-09-2016 au siège de FONAC

⁵ www.politik-lernen-at/data/pdf/iblinhat-pdf (qu'est-ce que la société civile) consulté le 15-01-2015 à 10h 30.

de citoyens » est souvent utilisé dans le même sens. Souvent, le terme « société civile » sert d'appel politique exigeant plus de démocratie. A travers l'historique et la définition du concept, nous avons maintenant une première approche de ce que signifie vraiment la société civile. Il convient alors de présenter ses fonctions.

1.3. Fonctions de la société civile

Parmi toutes les fonctions de la société civile, nous pouvons retenir cinq qui nous paraissent essentielles.

1.3.1. La Fonction de protection

La société civile a le droit de procurer la liberté aux citoyens et de les protéger de l'arbitraire étatique. Y inclus la protection contre les ingérences de l'Etat dans la sphère privée et ainsi, la disponibilité assurée d'un espace aussi bien privé que social. Ainsi, les organisations de la société civile s'occupent, par exemple, de vérifier les projets politiques concernant la sécurisation des droits fondamentaux des citoyens, et, dans le cas d'une infraction, d'attirer l'attention et de prendre des dispositions requises pour réagir contre cette infraction. La protection, en particulier, des minorités et de leurs droits, fait également partie de cette fonction.⁶

1.3.2. La Fonction de contrôle

On appelle aussi cette fonction, souvent, « la sécurisation de la liberté par la négative ». Elle est très dépendante de la fonction de protection, puis qu'il s'agit ici de l'observation et du contrôle du pouvoir politique. Une des obligations fondamentales dans le cadre de la fonction de contrôle est, par exemple, le contrôle des élections, pour en garantir le déroulement équitable, dans le respect des règles fondamentales de la démocratie. Dans ce sens, L'ONG ALCRER représente un exemple concret pour le Bénin.⁷

1.3.3. La Fonction de participation

Il s'agit ici de la socialisation démocratique et participative des citoyens. On peut également la décrire comme étant l'exigence d'une excellence en matière de culture démocratique. On entend par là une augmentation de l'intérêt général pour la politique, c'est-à-dire, une augmentation de la motivation et de la capacité à participer à l'événement politique. Par ailleurs, dans ce contexte, la société civile est considérée, déjà chez

⁶ WWW. Uni. heidelberg. De/Uni/ presse-eroco 992/ Zivilgesellschaft. (Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-01-2016 à 15h 30.

⁷ WWW. Uni. heidelberg. de/Uni/ presse-eroco 992/Zivilgesellschaft. Htm.21-08-2008(Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-01-2016 à 15h 30.

Tocqueville, comme une école de la démocratie. Cette dernière servirait, parallèlement au renforcement de la démocratie, à recruter de manière ciblée des élites démocratiques destinées aux instances de décisions étatiques. Comme exemple pour la fonction de participation, on peut citer celle directe de représentations du secteur civil à la formulation de projets de loi et autres réglementations ou décisions.⁸

1.3.4. La Fonction d'allègement de l'Etat

Dans plusieurs domaines, la société civile contribue à alléger, dans le sens strict du terme, l'Etat, le gouvernement et le monde politique. Il y a un allègement financier effectif par le fait que les citoyens endossent volontairement, et souvent sans rémunération, des obligations sociales. Par conséquent, c'est encore un allègement allant dans le sens d'une augmentation de l'efficacité. Ainsi, de nos jours, la société se trouve confrontée à de nouvelles problématiques complexes, qu'on appelle « méga problèmes », et qui ne peuvent être réglés au niveau de l'Etat uniquement. Ce sont des problèmes qui doivent être abordés à plusieurs niveaux. Il s'agit, par exemple, de la globalisation ou de la problématique environnementale qui s'aggrave de plus en plus. La société civile remplit ainsi des obligations sociales qui dépassent la famille, mais qui, en même temps, ne sont pas du tout ou suffisamment prises en compte par les formes de représentation des intérêts des organisations établies, et que, par ailleurs, ni le marché ni l'Etat, ne peuvent résoudre correctement. On peut prendre comme exemple les groupes d'entraide et de mutuelles qui deviennent de plus en plus nombreux. Les membres de ces groupes se trouvent souvent dans une situation difficile : désorientés, fortement déprimés, désespérés, seuls, ayant de plus l'impression d'avoir été abandonnés. Ce genre de groupe remplace généralement des structures familiales déficientes ou l'Etat, qui reste sans ressources devant ce type de problèmes privés.⁹

1.3.5. Fonction de démocratisation

Il s'agit ici de la contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire. La société civile a une fonction importante dans la démocratisation, surtout au niveau local. Des jeunes démocraties, cette fonction reste souvent tributaire de l'évolution de la démocratie au niveau national où les initiatives de citoyens constituent également un exemple concret. « Le rôle de la société civile est d'amener

⁸ WWW. Uni. heidelberg. de/Uni/ presse-eroco 992/Zivilgesellschaft. (Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-01-2016 à 15h 30.

⁹ WWW. Uni. Heidelberg. de/Uni/ presse-eroco 992/ Zivilgesellschaft. (Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-0-2016 à 15h 30.

les citoyens à agir conformément aux lois de la République et à faire une veille citoyenne¹⁰ ». Dans ce contexte, des séances d'information sont souvent organisées, pour informer l'opinion publique sur un sujet particulier. Elles contribuent ainsi au processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques. D'autres groupements locaux, qui organisent par exemple une séance de discussion hebdomadaire ou mensuelle, appartenant à la société civile, produisent également un travail actif au service de ce processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques¹¹. Nous connaissons à présent les fonctions de la société civile. Abordons dès lors le champ d'action et les instruments de la société civile.

1. 4. Champs d'action et Instruments de la société civile

1.4.1. Champs d'action de la société civile

Les organisations de la société civile en général, et les ONG en particulier, peuvent agir sous diverses formes. Cela dépend en fait du thème et du champ d'actions dans lesquels elles se sont engagées. Cela peut aller des simples activités de club, avec pour perspective la réalisation d'intérêt commun, jusqu'à la représentation des intérêts des travailleurs dans le monde de la politique et de l'entreprise, à travers les syndicats. Dans ce chapitre également, nous allons surtout parler des activités des ONG, puisqu'elles jouent, comme on l'a déjà constaté, un rôle particulier pour la société, en faveur de son développement. Fondamentalement, les champs d'action des ONG peuvent être globalement décrits comme étant du travail de « plaidoirie ». Les ONG représentent certains groupes sociaux, qui n'ont eux-mêmes aucune possibilité de représentation adéquate. Dans ce contexte, toutes les actions des ONG sont à considérer comme du travail d'avocat et de plaidoirie. Elles sont ainsi les avocats de ceux qui, dans la société, n'ont pas voix au chapitre, ou qui n'ont aucun moyen de se faire entendre, face à la société, et au monde de la politique et des médias.¹² Quels sont alors les instruments de la société civile?

1.4.2. Instruments de la société civile

Dans le cadre de leur travail, les ONG utilisent différents instruments et agissent dans divers domaines. Leurs activités principales sont entre autres : le « Campaigning », la mise à

¹⁰ Entretien avec Houdode Aristide le 01-09-2016 au siège du FONAC

¹¹ ¹¹ WWW. Uni. heidelberg. De /Uni/ presse-eroco 992/Zivilgesellschaft. Htm.21-08-2008(Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-01-2016 à 15h 30.

¹² WWW. Uni. heidelberg. de/Uni/ presse-eroco 992/ Zivilgesellschaft. Htm.21-08-2008(Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-01-2016 à 15h 30.

disposition de leur expertise, ainsi que le « lobbying »¹³. On entend par « Campaigning » la conduite de campagnes. Le but est de convaincre, aussi bien les acteurs étatiques que ceux de l'économie privée, ainsi que la société dans son ensemble : les inciter à changer de comportement. Il s'agit souvent, dans ces campagnes d'effectuer tout simplement un travail d'information. Des actions concrètes peuvent occasionnellement s'y ajouter. On connaît bien l'ONG ALCRER, œuvrant dans le domaine de la lutte contre le racisme et de la bonne gouvernance, qui a, par exemple, su attirer l'attention de l'opinion publique dans le cadre de ses actions efficacement médiatisées .

Les autres instruments, notamment l'expertise et le lobbying, sont fortement interdépendants, puisque dans ce cas, il y a un apport d'un savoir d'expert, c'est-à-dire, un apport d'expertise, véhiculé et induit dans les processus de décision politique. Ce travail s'effectue lors d'activités de conseil auprès des politiciens, par des experts ou des institutions, à travers de conventions personnelles ou autres différentes approches. Exemple d'expertise politique : le cas d'un gouvernement fédéral qui demande l'avis et les propositions du conseil économique à proposer des lois qui concernent l'économie. Mais si des associations d'entreprises, des syndicats, des organisations non-gouvernementales et d'autres associations, ou de plus grandes expertises, essaient d'influencer de manière ciblée la façon de légiférer, ces processus sont alors appelés « lobbying ».

La société civile s'inscrit dans un espace public de la société et, se trouve entre l'Etat, le marché et la famille. Elle ne désigne ni un groupe homogène, ni une masse de citoyens isolés les uns des autres. Elle désigne plutôt, un rassemblement de citoyens suivant leurs centres d'intérêt respectifs, visant une réciprocité des échanges et la poursuite d'objectifs communs. Elle est indépendante de l'Etat et des organisations économiques et, ne travaille pas dans un but lucratif et est au service de la chose publique. Avec ses fonctions bien définies, elle assure bien son rôle d'intermédiation entre l'Etat et les citoyens. A travers son champ d'action et ses instruments, la société civile établit une feuille de route et mène des campagnes pour sensibiliser la population.¹⁴ Examinons à présent les conditions de fonctionnement de la société civile en Afrique et au Bénin.

¹³ Anonyme, 2007, *Acte du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile dans le contexte béninois*.

¹⁴ WWW. Uni. heidelberg. de/Uni/ presse-eroco 992/Zivilgesellschaft. Htm.21-08-2008 (Qu'est-ce que la Société Civile. ?) consulté le 15-01-2016 à 15h 30.

1.5. Opérationnalisation du concept : Cas de l'Afrique

- Existence d'une société civile en Afrique

Plusieurs chercheurs africains ont récusé l'existence d'une société civile au Sud du Sahara.

A cet effet, René Otayek (1999) affirme : « ... à l'heure actuelle, le concept de société civile est également l'un des plus controversés qui soient, certains auteurs soutenant que du fait notamment de la confusion sphère publique et sphère privée qui caractériserait les pays non occidentaux, l'émergence d'une société civile s'y avère extrêmement problématique.... »¹⁵.

Chabal et Daloz dans *l'Afrique est partie* (1999) déclarent¹⁶ : « ...il n'y a pas de société civile possible en Afrique pour la simple raison que l'Etat et société civile ne sont jamais différenciés et donc n'ont pas libéré d'espace particulier distincte et autonome... ».

Ils écrivent « ...Selon nous, la société civile est entendue comme un ensemble de structure institutionnalisées, mues par des individus poursuivant des intérêts communs en dehors de toute immixtion de la part des gouvernants.... ».

Pour Habermas (1986) : « ...A partir du moment où il y a partout de l'Etat dans la cité et de la société dans l'Etat, on ne voit pas bien où peut encore se situer la société civile. ».

Le concept de société civile est vaste, et aborde le plus souvent des phénomènes aussi divers que les associations¹⁷, les syndicats, les organisations d'employeurs, les églises et les médias.

Cependant, au vue des principes fondamentaux du concept, l'on ne saurait parler de véritable société civile en Afrique, tant qu'il n'y aurait pas de différenciation des espaces politiques et économiques dans nos Etat.

1.6. Situation actuelle de la société civile au Bénin

Le monde des Organisations de la Société Civile (OSC) béninoise est extrêmement diversifié, tant par la nature juridique, l'objet des organisations que par le niveau

¹⁵

¹⁶ Chabal P. et Daloz J.P 199 : *l'Afrique est partie : Du désordre comme instrument politique*, Paris, col. Economica.

¹⁷ p Anonyme, 2007, Acte du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile dans le contexte béninois, p.25

d'organisation¹⁸. Ceci est dû au fait que les termes OSC, ASOCIATOINS, et ONG sont utilisés à tort ou à raison au sein de la population. Par conséquent, la définition de la société civile s'avère un exercice primordial. A partir des critères de légitimité, et de la nature des enjeux, quatre types d'OSC se dégagent :

- les Organisations représentatives et leurs faîtières. Elles ont pour fonction de représenter les intérêts de leurs membres et, de gérer des actions qui les concernent directement. Elles sont à vocation thématique multiple, sectorielle ou thématique avec une réelle assise représentative ;
- les Organisations de défense. Ce sont des organisations de lutte syndicale et de dénonciation des travers dans la gestion des affaires publiques et les rapports sociaux. Ces organisations agissent pour la défense des intérêts d'une catégorie sociale ou de l'intérêt général ;
- les Organisations d'intermédiation. Ce sont des clubs d'acteurs cooptés et rémunérés pour offrir à partir de leurs compétences des services à titre gracieux et / ou lucratif à un segment ou à l'ensemble de la population ;
- les Chefferies issues de l'histoire et les mouvements d'obédience confessionnelle. La chefferie issue de l'histoire est un système de gouvernance ancienne combinant le pouvoir politique et des pouvoirs religieux. Il y a, par ailleurs, certaines organisations qui sont à l'intersection de ces différents types.

Les Organisations de la Société Civile (OSC), depuis plus de 20 ans, jouent un rôle déterminant dans la vie sociopolitique du pays, en particulier dans le retour et l'ancrage du système démocratique national¹⁹. Ceci a conduit, selon, le rapport sur l'état des lieux de la société civile à la reconnaissance du rôle des OSC et à leur croissance exponentielle. Les OSC sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble du territoire national et dans tous les segments de la population. Les ressources humaines, les compétences et les expériences qu'elles capitalisent, constituent un potentiel fort en matière de dynamique locale. Toutefois, il se pose à elles un certain nombre de problèmes²⁰ auxquels la Maison de la Société Civile tente d'apporter des

¹⁸ Etat des lieux de la situation de la Société Civile au Bénin et orientation pour le renforcement de ses capacités, Septembre 2004, pp.8-12.

¹⁹ Etat des lieux de la situation de la Société Civile au Bénin et orientation pour le renforcement de ses capacités, Septembre 2004, p.8

²⁰ Anonyme, 2007, *Acte du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile dans le contexte béninois*, pp25-28.

solutions à travers son offre de service. L'accompagnement et l'appui-conseil aux OSC constituent un pas franchi en ce qui concerne la structure et l'efficacité de ces organisations.

Il est à noter que le thème « Société civile » a connu son évolution dans l'espace et dans le temps. De son origine grecque jusqu'à son expansion, il faut souligner que le concept de Société civile est une société où l'intérêt de tout membre de la cité doit être considéré quelle que soit sa classe sociale. Les Occidentaux ont donc donné un sens à ce concept qui est encore à l'étape embryonnaire en Afrique et au Bénin car, tout le peuple n'est pas au même pied d'égalité face à l'exercice de la volonté générale. Mais il faudrait signaler qu'avec l'exercice « du régime démocratique » qui est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, ce thème aura son sens d'origine suite à certaines réformes qui seront faites pour la bonne gestion du bien commun.

Il faut aussi noter que les organisations de la société civile ont des fonctions très variées. Elles sont devenues l'ambassadrice des minorités faibles concernant l'exercice de la volonté générale tout en amenant les uns et les autres à accomplir leurs devoirs de citoyens afin de voir leurs droits garantis. Aussi, insistent-elles sur la prise de conscience de tout citoyen de la cité, la garantie des libertés et la satisfaction des besoins qui se fonde sur le respect des droits et des devoirs. Autrement dit, elles mettent un accent particulier sur l'importance de la citoyenneté. Alors pour rendre plus crédibles, fiables et exemplaires, elles essaient d'élargir leur champ d'actons tout en se dotant d'outils adéquats. Le chapitre suivant présentera l'ONG ALCRER.

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE L'ONG ALCRER

L'ONG ALCRER (Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme) est une organisation non gouvernementale qui s'emploie dans la lutte contre toutes formes de discrimination. Elle vise l'épanouissement de tous les citoyens dans un Bénin rayonnant. Quand a-t-elle été créée ? Quels sont ses mission, vision, objectif et, ses domaines et stratégies d'intervention ?

2.1. Historique de l'ONG ALCRER

L'ONG ALCRER a été créée au Bénin en décembre 1994 et a connu trois moments forts porteurs du même enjeu : créer une société où les droits humains sont effectifs et où la construction démocratique est synonyme de développement économique et de progrès social²¹.

L'ONG est née au milieu des années 90 (décembre 1994) dans un contexte où le racisme, l'ethnocentrisme, le régionalisme, le sectarisme et autres formes de discrimination constituaient un frein de réjouissance effective et universelle des droits humains et à l'avènement d'une gouvernance démocratique et économique, facteur de progrès au plan national et africain. Dans ce cadre, l'ONG ALCRER a conduit avec succès plusieurs campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'homme et de la femme.

Sans renoncer au combat contre ces pratiques discriminatoires qui restent d'actualité dans nos pays, l'ONG s'est ensuite engagée dans la promotion d'une gestion transparente des ressources publiques. La réputation qu'elle a acquise en quelques années de travail lui a permis de mener une lutte farouche contre la corruption à travers des campagnes de sensibilisation et par des actes de dénonciation publique.

Depuis l'avènement de la décentralisation au Bénin en 2002, l'ONG a initié une approche pour promouvoir l'exercice de la démocratie à la base et le développement local. Basée sur la participation citoyenne, elle permet l'instauration d'une citoyenneté active et un meilleur impact des politiques publiques locales. Cette approche est déjà implémentée dans près de la moitié des communes du Bénin et est en extension progressive chaque année. Sa pérennisation est en cours par l'appropriation de la démarche par de nombreuses OSC.

Depuis 21 années, l'ONG, à travers sa direction, ses équipes techniques et ses cellules de base, a su mobiliser d'importantes ressources humaines et financières pour la mise en

²¹ Fiche de présentation de L'ONG ALCRER.

œuvre d'activités cohérentes et pertinentes au regard des besoins des populations et essentiellement basées sur les questions de développement, de démocratie et de gouvernance. Après l'historique de sa création, élucidons ensuite les visions, mission et objectifs de l'ONG ALCRER.

2.2. Vision, mission et objectifs de l'ONG ALCRER

2.2.1. Vision

L'instauration d'une société de justice, d'équité, de liberté, de démocratie et de bonne gouvernance où chaque citoyen pourra effectivement jouir pleinement de ses droits et se sentir librement engagé à assumer réellement ses devoirs envers la société²².

2.2.2. Mission

L'ONG ALCRER s'est donnée pour mission de promouvoir la culture démocratique, de défendre les droits de l'Homme et de promouvoir la bonne gouvernance à travers, entre autres, la lutte contre la corruption.

2.2.3. Objectifs

L'ONG ALCRER veut contribuer à l'instauration d'une société démocratique où prévalent un civisme et une morale qui assurent et garantissent la bonne gouvernance, la justice sociale, l'accès équitable aux biens et services publics et l'égalité de tous devant la loi afin d'éliminer ou de réduire les inégalités criardes dans la gestion et la répartition des fruits de la croissance et du développement.

De façon spécifique, l'ONG ALCRER vise à :

- œuvrer pour la bonne gestion et la transparence dans les affaires publiques ;
- promouvoir l'équité dans la répartition et la distribution des fruits de la croissance ;
- endiguer les phénomènes liés ou découlants de la corruption sous toutes ses formes ;
- réduire les inégalités criardes qui minent la société béninoise en matière de régionalisme, d'ethnocentrisme, de racisme et de sectarisme et ce, dans toutes les sphères de la vie politique, économique et culturelle ;
- lutter contre les injustices sociales et le non-respect des Droits de l'Homme ;
- faire respecter la transparence dans les processus électoraux au Bénin et en Afrique ;
- œuvrer à l'émergence d'un nouveau civisme et une morale anti-corruption au niveau de la couche juvénile ;

²² Fiche de présentation de L'ONG ALCRER.

- œuvrer pour la promotion de la femme ;
- œuvrer pour la protection du consommateur.

Déjà familiariser à la vision, mission et objectif de l'organisation, il convient maintenant d'aborder ses domaines et stratégies d'intervention.

2.3. Domaines et stratégies d'intervention

2.3.1. Domaine d'intervention

L'ONG ALCRER intervient dans quatre grands domaines :

- la promotion de la culture démocratique : basée sur le postulat que la démocratie est indissociable du développement, ce domaine concentre les actions qui promeuvent l'éducation aux principes de la démocratie (y compris la démocratie participative) et l'instauration d'institutions et de pratiques garantissant les libertés publiques, des élections transparentes ;

- la défense des Droits de l'Homme : les actions mises en œuvre ici concernent la sensibilisation et l'éducation aux droits fondamentaux et la dénonciation des violations de ces droits par des personnes physiques et morales ;

- la promotion de la bonne gouvernance à travers la lutte contre la corruption à tous les niveaux de la vie publique (Etat central, Collectivités locales, etc.) ;

- l'instruction civique par l'édition de publications et l'organisation de campagnes publiques sur l'éducation morale et civique de la couche juvénile.

2.3.2. Stratégies d'intervention

Pour mener ces activités, l'ONG ALCRER utilise trois stratégies d'intervention :

- l'éducation aux droits fondamentaux, l'instruction civique et morale nécessaire à l'instauration d'un Etat de droit et d'une société équitable ;

- la prise de position sur des questions d'intérêt général et la dénonciation publique des cas de mauvaise gouvernance à tous les échelons du pouvoir d'Etat ;

- la promotion de la participation citoyenne pour la transparence, l'intégrité et la reddition des comptes dans les affaires publiques au niveau local : cette promotion est assurée par l'installation d'un mécanisme dénommé cellule de participation citoyenne (CPC) mise en place dans chaque commune pour²³ :

²³ Fiche de présentation de L'ONG ALCRER.

- suivre les activités du conseil communal ;
- assurer l'éducation civique de la population ;
- assurer une veille citoyenne sur la gestion des affaires publiques, particulièrement celle des ressources financières et matérielles.

Ce même mécanisme de CPC sous le nom de Cellule de participation de la femme (CParFem) pour réduire les inégalités genre dans les communes.

En dehors de ces organes de gestion (Conseil d'administration et Direction exécutive), l'ONG ALCRER dispose de structures d'intervention majeures comme :

- l'Observatoire pour le contrôle des actions publiques. C'est un département technique d'ALCRER à caractère spécifique. Elle est dotée d'un bureau dénommé Comité Technique de quatre commissions techniques permanentes et d'un Règlement Intérieur.

- Le centre d'éducation en bonne gouvernance, en Droits et Devoirs de la Personne ; qui offre plusieurs modules de formation à la carte sur des thématiques sur Elections, Vie politique apaisée, Droits de l'Homme et culture démocratique, Prévention et règlement des crises et des conflits, consolidation de la paix, etc.

- Les structures de base : elles sont de deux ordres à savoir les Clubs d'Elèves Anti-corruption installés dans les écoles et collèges et réunis dans des comités communaux anti-corruption puis les Cellules de participation citoyenne installées dans les collectivités territoriales décentralisées pour promouvoir la participation citoyenne et le contrôle citoyen de l'action publique locale.

Créée au milieu des années 90 (décembre 1994), L'ONG ALCRER s'est engagée dans la promotion d'une gestion transparente des ressources publiques et a initié une approche pour promouvoir l'exercice de la démocratie à la base et le développement local, basée sur la participation citoyenne. Elle vise une société épanouie et se donne pour mission la lutte contre la corruption tout en garantissant le respect des droits de l'Homme. En dehors de ces organes de gestion (Conseil d'administration et Direction exécutive), il faut dire que l'ONG ALCRER dispose de structures de base d'intervention majeures à travers lesquelles elle mène des actions dans les collectivités territoriales décentralisées. A présent, nous allons examiner dans la deuxième partie, les mesures prises par L'ONG ALCRER pour promouvoir la démocratie au Bénin.

DEUXIEME PARTIE
LES ACTIONS DE L'ONG ALCRER EN FAVEUR DE LA
DEMOCRATIE AU BENIN

CHAPITRE 3 : LES ACTIONS MENEES PAR L'ONG ALCRER SUR LES PLANS POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE

Dans le souci de dynamiser la démocratie et de la rendre plus vitale, l'ONG ALCRER a développé une méthode de l'exercice démocratique à la base. Basée sur la participation citoyenne, cette méthode permet de pallier les problèmes de mauvaise gouvernance, d'éveil citoyen et dans l'intérêt plus accru à la politique. Cette approche a permis de mener des actions dans plusieurs domaines pour favoriser le développement démocratique.

3.1. Au plan politique

Il n'y a pas de démocratie sans démocrates. La démocratie ne vaut que par la qualité des hommes appelés à l'animer et à la vivre. C'est pourquoi le Bénin, après avoir réussi à créer un environnement politique et institutionnel conforme aux exigences démocratiques, doit maintenant relever le défi d'éduquer ses enfants pour incarner les valeurs démocratiques dans leur vie de tous les jours²⁴. En décidant de promouvoir la démocratie dans les collectivités décentralisées, le Bénin fait souffler depuis 2002 un vent nouveau de la citoyenneté qui, malheureusement dans les faits reste à être vécu pleinement.

Alors que : « la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégiés des citoyens à la gestion des affaires publiques locales²⁵. », De nombreux Béninois sont en marge de la gestion quotidienne de leur collectivité. Or, dans une démocratie digne du nom, il ne suffit pas de voter ou de choisir ses futurs dirigeants mais il est toute fois nécessaire de participer non seulement à la préparation, à la formulation et à la prise des décisions qui engagent l'avenir de sa commune mais aussi d'être actif au processus de développement local : c'est la participation citoyenne : voter, prendre part aux décisions et contribuer de sa personne au développement local.

Depuis quelques années, l'ONG ALCRER a développé un leadership évident en matière de veille citoyenne dans les communes du Bénin. Cet engagement qui a bénéficié de l'appui technique et financier de maints partenaires, a permis de mettre en place un

²⁴ Participation citoyenne pour l'amélioration de la bonne gouvernance locale, Manuel de mise en œuvre à l'usage des CPC, février 2013.

²⁵ Article 2, Loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

mécanisme inédit de la promotion de la démocratie à la base : Les Cellules de Participation Citoyenne (CPC).

Le concept de participation citoyenne est apparenté à de nombreuses démarches : le dialogue inclusif, la consultation publique, la démocratie participative ou de proximité... La participation citoyenne est une démarche qui consiste en l'implication (ou l'engagement) du citoyen dans le choix, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Elle regroupe un ensemble de procédures, de mécanismes (autres que le vote) qui donne un rôle plus accru aux citoyens dans le processus de prise de décisions affectant la vie de la communauté. Dans sa pratique, la participation citoyenne fait appel à plusieurs modalités :

*l'information (une information honnête qui accepte de donner des armes à la critique) ;

*la consultation (on demande un avis sur les projets) ;

*la concertation (on tient compte de l'avis des personnes consultées) ;

*la participation aux décisions (on accepte de partager le pouvoir de décision).

Depuis 2008 la participation citoyenne est mise en œuvre par l'ONG ALCRER en trois étapes ²⁶:

*la mobilisation des organisations de la société civile à la base en vue de la mise en place des cellules de la participation citoyenne ;

*l'information et l'éducation des citoyens à travers des radios communautaires et des rencontres publiques ;

*l'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques locales avec des outils de contrôle citoyen de l'action publique locale (CCAPL) comme le suivi d'impact local participatif, l'évaluation citoyenne, l'audit social, l'audience publique, le contrôle de matérialité etc. La participation citoyenne, face à l'omnipotence des élus et l'omniscience des experts, reconnaît et consacre le « pouvoir de n'importe qui » « pouvoir, de ceux qui n'ont pas plus de titre à gouverner qu'à être gouvernés²⁷ ». Elle consiste selon le philosophe pragmatiste John Dewey, à former « un public actif, capable de déployer une capacité d'enquête et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes²⁸ ». Outre l'engagement dans le processus de prise de décision, la participation implique toutes sortes d'initiatives citoyennes et civiques de contribuer à l'œuvre du développement : paiement des impôts, participation aux

²⁶ Participation Citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale : Manuel de mise en œuvre à l'usage des CPC, février 2013.

²⁷ Jacques Rancière, *La Haine de la Démocratie*, La Fabrique, 2005.

²⁸ John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, Paris, Publication de l'Université de Pau, FARRAGO, 2003.

tâches d'intérêt collectif, mobilisation de fonds et d'efforts physiques et intellectuels pour la réalisation des projets de développement, etc.²⁹

La cellule de participation citoyenne développée par l'ONG ALCRER est investie d'un mandat de veille sociale et citoyenne. Elle a un certain nombre de missions et mène des activités destinées à développer le sentiment de citoyenneté des populations et à leur rendre la vie démocratique locale plus attractive. La cellule a quatre missions :

- *suivre les activités du conseil communal ;
- *assurer l'information, l'éducation civique et la mobilisation des citoyens autour des actions et politique locales ;
- *exercer une veille citoyenne sur la gestion des affaires publiques ;
- *faire le plaidoyer pour la promotion d'une approche participative de gestion de la commune.

Ainsi a-t-elle organisé une campagne de vulgarisation pour l'appropriation par les organisations de la société civile et la classe politique du Bénin, de la Charte Africaine de Démocratie, des élections et de la gouvernance. Au cours de cette campagne, de nombreux documents sont réalisés pour la sensibilisation en masse des populations. Des séances d'informations avec les médias, les OSC, les parties politiques et des citoyens ont été organisées. Dans le cadre de cette campagne, il est prévu au nombre des résultats attendus qu'un plan d'action post atelier et une stratégie de communication soient élaborés pour chaque groupe de participation aux ateliers. Après l'identification des acteurs, ALCRER a initié un atelier d'élaboration des indicateurs d'observation. Cet atelier a été organisé dans la salle de conférence de ladite ONG sur le thème « définition des indicateurs d'observation du respect par le Bénin des disposition de la Charte Africaine sur la démocratie, des élections et la gouvernance et le protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance ». Ces indicateurs ont permis de faire une observation et d'apprécier la situation par la publication d'informations (communiqués, déclarations) périodiques sur l'application de ces dispositions et principes des textes par le Bénin.

3.2 Au plan social

Sur le plan social, ALCRER a organisé une série de communication notamment, avec la publication d'articles sur la participation citoyenne dans les organes de presse écrite, la diffusion de communiqués sur les stations de radio et chaînes de télévision ainsi que la

²⁹ « L'individu a le devoir de servir sa communauté nationale en mettant ses capacités physiques et intellectuelles à son service », Article 29 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

diffusion de spot sur les chaînes de télévision, appelant à l'importance de la participation citoyenne. Au cours de ces campagnes de sensibilisation était diffusée l'émission Tribune commune sur l'ORTB d'une trentaine de minute qui permettait de donner de la visibilité sur les activités du programme, les résultats intéressants, les acteurs locaux et la nécessité de la participation dans le processus décisionnel des collectivités locales.

Dans le cadre de la vulgarisation des activités de la participation citoyenne à travers la sensibilisation, l'éducation pour un changement de comportement des population en vue de prendre une part active au développement de leur commune, le Programme de participation citoyenne développé par ALCRER s'est doté d'un profil sur le réseau social Facebook (www.facebook.com/ParticipBenin) et d'un autre sur twitter ([www.twitter.com/Programme PartiCiP](http://www.twitter.com/ProgrammePartiCiP)) dont l'animation régulière permet au public d'être informé de la mise en œuvre effective du programme dans les communes d'interventions. A cet effet, un bulletin d'information du programme est conçu et paraît tous les trois mois. Il a pour objectif de faire un compte rendu régulier au public constitué des partenaires techniques et financiers (PTF), des acteurs de la décentralisation (élus locaux, ministère en charge de la décentralisation etc.) et des citoyens, des activités menées dans le cadre du Programme. Il sert aussi de courroie de transmission des messages (communiqués par exemple) de sensibilisation pour un changement de comportement au sein des communautés³⁰.

En plus de la mise en place de la cellule de participation citoyenne (CPC) pour un éveil citoyen plus accru par l'ONG ALCRER, plusieurs autres actions sont menées sur le plan social. Dans ce sens, l'ONG ALCRER organise des débats publics pour sensibiliser la population sur les comportements à adopter en période électorale et après les élections. Les actions de communication et d'éducation pour un changement de comportement en vue des élections pacifiques ont porté sur le code électoral et les comportements de paix en période électorale. Au cours de cette campagne, l'ONG ALCRER a confectionné :

-10 banderoles et 3500 affiches (format A2) de sensibilisation sur la personne, réalisées et posées dans les grandes villes, les départements et communes ;

-500 autocollants portant des messages d'incitation à la paix sont réalisés et mis à la disposition de la population ;

³⁰ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2013.

- 1000 exemplaires de plaquette d'informations et de plaidoyer comportant les commandements d'un électeur et ceux d'un candidat sont édités sur la paix ;
- environs 1500 personnes ont été sensibilisées sur la base de cette plaquette largement demandée. Le complément, de simple photocopie de ladite plaquette pour satisfaire à la demande des participants à différentes séances, ateliers, causeries, toutes sortes de rencontres dans le cadre des élections ;
- 3000 exemplaires du code électoral synthétisé sont édités et distribués ;
- 2 spots télévisuels sur la paix sont réalisés et diffusés sur l'ORTB, Canal 3 et TV Carrefour en 75 passages pour l'ensemble ;
- 2 spots de sensibilisation sur la paix et 200 diffusions réalisés.

En effet, onze (11) langues locales ont été retenues (Adja, Any, Bariba, Dendi, Ditamari, Fon, Goun, Mahi, Minan, Nagot, et Wama) pour 20 radios de proximité. Il s'agit de : suutidera (Nikki), Kandi FM (Kandi), Nanto FM (Natitingou), radio Ghêtin (Ouidah), la voie de la lama (Alada), fraternité FM (Parakou) , Arzèkè (Parakou), Collines FM (Glazoué), Couffo FM (Klouekanmey), radio Koufè (Bassila), Soleil FM (Cotonou), Mono FM (Lokossa), FM Aémé (Possotomè), la voie de la vallée (Adjohoun), radio Wêkê (Porto-novo), radio Adja-ouèrè (Adja-ouèrè), Alakétou (kétou), royal FM (Abomey), RTU (Bohicon), radio Tonassè (Covê). Les 200 diffusions sont réparties à raison de 10 diffusions par radio de proximité.

- 20 émissions radiophoniques réalisées en 11 langues locales, sur 20 radios de proximité. 3 vagues d'émissions sont retenues pour couvrir les 60 prévues : 1ere vague (émission de 45 mn), 2^{ème} vague (émission de 45 mn) et 3^{ème} vague (émission de 30 mn). Contractuellement, la totalité des émissions est engagée. Le chronogramme de réalisation et de diffusion des émissions pour la période des élections municipales, les communales et locales est établi avec les radios partenaires pour retenir les heures de grandes écoutes. Ce chronogramme est disponible pour permettre au dispositif de faire le suivi des émissions. L'émission inaugurale a eu lieu sur la radio soleil FM. Elle a été animée par le directeur exécutif de l'ONG ALCRER, Matin V. ASSOGBA, et le président du conseil d'administration de Social Watch Benin, Gustave ASSAH ;
- 76 séances de sensibilisation grand public ont été réalisées dans certaines communes. Les sensibilisations grand public constituent l'activité essentielle des comités communaux de

paix et des membres de cellules de participation citoyenne sur le terrain. Elle a consisté à animer des séances de causerie, d'échange et de partage d'information sur l'essentiel à connaître du code électoral et les comportements de paix à observer en période électorale³¹.

En raison de son engagement pour l'instauration de la bonne gouvernance et la justice sociale, l'ONG ALCRER est perçue comme un bureau de gestion de plaintes et un centre d'écoute et d'aide juridique³². Elle assume de mieux qu'elle peut, cette vocation depuis des années avec ou plus ou moins de réussite. Elle enregistre officiellement une trentaine de plaintes portant, entre autres, sur des cas de :

- licenciements abusifs ;
- malversations financières dans des structures étatiques ;
- dénonciations d'abus de toutes sortes ;
- différends domaniaux ;
- affectations abusives ;
- détentions illégales ;
- coupures injustifiées de lignes téléphoniques ;
- dénonciations de concours frauduleux organisés par l'Etat ;
- différends entre époux et épouses ;
- abandon injustifié de foyer ;
- différends entre les réfugiés et le HCR etc.

Comme d'habitude, les dossiers sont instruits conformément aux principes de justice, de dialogue et de paix sociale. En général³³, le président de l'ONG s'implique personnellement dans la gestion de ces affaires. Son leadership a, pour la plupart du temps, permis d'avoir des solutions ou des compromis à la satisfaction de la majorité des protagonistes.

A travers l'approche de la participation citoyenne développée par ALCRER, plusieurs initiatives et actions sont prises pour l'enracinement de la démocratie dans la défense des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Les initiatives consistent entre autres à la sensibilisation par les émissions télévisées et radiophoniques par les campagnes de formation. A cela s'ajoute les exercices de reddition de comptes permettant une fluidité des ressources

³¹ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2014.

³² Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2015.

³³ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2015.

publiques et les plaidoyers pour la demande d'explication sur les sujets qui échappent au contrôle des citoyens.

3.3. Au plan économique

L'administration béninoise étant gangrenée par la corruption et la mauvaise gestion des ressources de l'Etat et caractérisée par :

- l'absence d'un dialogue socio-politique inclusif dans le choix, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques ;
- le manque de réflexe de compte rendu de la part des élus³⁴, l'ONG ALCRER s'est engagée depuis quelques années à promouvoir des mécanismes de mobilisation et d'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques au niveau local (commune, arrondissement). Ces interventions ont produit des effets et des impacts considérables sur la gouvernance des ressources publiques.

A travers le Programme de Participation Citoyenne aux Politiques locales au Bénin (PartiCiP) dont l'objectif est de « contribuer au renforcement d'une culture d'implication des citoyens dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques qui prennent en compte les besoins des plus pauvres et l'équité genre au niveau local », ALCRER travaille à :

- renforcer la capacité des OSC pour leur participation aux politiques publiques et pour la prise en compte de l'équité genre au niveau local ;
- œuvrer pour l'amélioration de l'offre et de la demande de reddition de compte sur la gestion des affaires publiques concernant surtout les femmes, les jeunes, les enfants, les agriculteurs et autres couches marginalisées au niveau local ;
- capitaliser et pérenniser les acquis de la participation citoyenne aux politiques locales.

Pour atteindre ces objectifs, l'ONG ALCRER a fait signer un protocole de collaboration entre le Programme PartiCiP et les CPC qui définit le cadre de la collaboration, les obligations contractuelles de part et d'autres. Cette collaboration va permettre à :

- aider les autorités à faire large diffusion des dates du conseil communal et à mobiliser les populations;
- assister aux sessions du conseil communal;

³⁴ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2015.

- organiser des réunions pour analyser les décisions du conseil communal et formuler des suggestions ;
- organiser des visites de chantier dans la commune ;
- organiser deux séances d'IEC sur :
 - * le mode de gestion des ouvrages de l'eau dans la commune ;
 - * l'entretien des centres de santé, le rôle et responsabilité des différents acteurs ;
- organiser des émissions radio sur les préoccupations ci-après ;
 - * information sur le rôle d'une administration locale ouverte et participative ;
 - * rôle et responsabilité du conseil communal dans le secteur de l'enseignement maternel et primaire ;
 - * organiser ou faire organiser des audiences de reddition de compte sur la gestion de la commune.

Pour permettre une fluidité et une transparence dans les affaires publiques, les autorités locales ont l'obligation à faire des comptes rendus. Pour ce faire, ALCRER mène des actions pour l'amélioration de l'offre et de la demande de la reddition de compte. Ces actions visent à améliorer la capacité des autorités, à rendre compte sur les politiques publiques locales et celle des citoyens à en demander. Comme activité, dans le cadre de l'offre de la reddition de compte, un plan de plaidoyer pour un processus budgétaire ouvert a été élaboré et mis en œuvre puis, la prise des lois de règlement et l'élaboration des comptes de gestion des communes. De façon spécifique, il a été envisagé l'organisation des audiences publiques sur l'initiative des mairies. Cette activité dépend essentiellement des effets induits par la qualité de la collaboration mise en place avec les autorités communales pour promouvoir la participation citoyenne. Elle consiste surtout à créer un environnement où l'autorité prend l'initiative de promouvoir la participation notamment à travers l'organisation d'audience publique de reddition de compte ou l'implication des OSC (CPC et autres) dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques locales. Cette activité a permis en 2013 à plusieurs communes sur leur propre initiative ou en collaboration d'autres partenaires, d'organiser des audiences publiques. Dans les départements de l'Atlantique par exemple, les huit communes, soit 100 % ont organisé des audiences. De même, dans le Couffo, cinq des six communes se sont pliées à l'exercice, soit un taux de couverture de 83,33 %. En 2014, les communes cibles, sur leur propre initiative ou en collaboration avec les partenaires, ont organisé et financé 14 audiences publiques de reddition de compte, soit 28,57 % de la performance attendue. Sur ces 14 audiences, 4 ont été suscitées par les CPC mais organisées

sur financement propre des autorités communales. En 2015, dans le cadre de l'organisation d'audiences publiques organisées et financées par les communes ou leurs partenaires, il a été observé des activités de bilan de la part des autorités communales dans le cadre de la présentation des vœux du nouvel an. Même si ces séances n'ont pas toujours revêtu la forme standard d'audience publique de reddition de compte, elles ont contribué à rendre compte au citoyen de la gestion communale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de plaidoyer, un processus budgétaire ouvert, la prise des lois de règlement et l'élaboration des comptes de gestion des communes, il a été organisé une activité pour mieux contribuer au processus d'élaboration et d'adoption du projet de loi de finances 2016. Il s'agissait d'un atelier de mobilisation des acteurs de la société civile pour les impliquer dans le processus d'élaboration et de vote des lois de finances, notamment les lois de règlement et de budget de l'Etat. Organisé les 3 et 4 novembre 2015 et ayant réuni 17 OSC sans compter les CPC et leurs coordinations départementales, l'atelier a permis de faire la lumière sur :

- * la transparence budgétaire et ses conséquences sur la gouvernance ;
- * les efforts d'ouverture budgétaire faits par le gouvernement depuis quelques années pour répondre aux exigences de bonne gouvernance reconnue par la communauté internationale ;
- * le niveau d'exécution des comptes de l'Etat de 2006 à 2013 suite aux rapports des audits des comptes de l'Etat réalisés par la chambre des comptes de la cour suprême ainsi que les goulots d'étranglement qui ont empêché la réalisation de ces audits à ce jour ;
- * le système de gestion des finances publiques, la responsabilité financière de l'Etat du Bénin et les dépenses publiques dans les secteurs sociaux, PEMFAR 2014 et les recommandations pour des progrès adéquats ;
- * le contenu du budget général de l'Etat 2016 par rapport aux besoins des populations sur le terrain.

Toujours dans le même cadre, il a été planifié un atelier pour la sensibilisation des receveurs-percepteurs (comptables des communes) sur l'impératif d'élaborer des comptes et gestions des communes à bonne date.

Les cellules de participation citoyenne (CPC) ont planifié et effectué des visites des chantiers dans l'ensemble des communes afin de veiller à la bonne exécution des marchés publics liés notamment aux travaux de construction d'infrastructures sociocommunautaire. Ces visites ont, la plupart, eu pour effet de :

- déceler les malfaçons dans les ouvrages réalisés³⁵, constats sur lesquels les mairies concernées sont interpellées ;
- découvrir des anomalies dans la procédure d'attribution des marchés, comme c'est le cas à Dangbo où les investigations des CPC en collaboration avec d'autres organisations ont révélé que le chef du service technique de la mairie a gagné un marché sous un prête nom : le maire a finalement procédé à son limogeage ;
- attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur les retards de livraison, les chantiers abandonnés. Cette activité a permis en 2013 d'effectuer 98 visites de chantier dans les communes cibles. En 2014, au moins 326 visites de chantier ont été planifiées dans les communes cibles soit une performance de 54,08% contre une performance de 212,24% en 2015 avec environ 208 visites de chantiers effectuées. Les CPC ont également reçu mandat, sur cette mission, de faire le plaidoyer pour être acceptées à titre d'observateur au sein des commissions communales d'attribution des marchés publics. Il faut souligner qu'en l'absence de textes spécifiques pour appuyer leur plaidoyer, les CPC éprouvent d'énormes difficultés à faire accepter par les mairies le principe d'une participation de la société civile aux travaux de passation des marchés publics.³⁶

Au cours de l'étude des actions menées par l'ONG ALCRE, nous retenons que plusieurs actions sont menées pour rendre les citoyens béninois plus actifs des initiatives entreprises par l'Etat pour l'exercice de la volonté générale. Ces acteurs de ladite ONG ont fait l'effort de varier leurs actions sur divers plans notamment sur les plans politique et socio-économique. Ces actions sont axées sur la participation citoyenne tout en faisant de cette organisation la voix du peuple foulé aux pieds. Elle a su amener les citoyens s'ingérer de plus en plus dans gestion des biens publics et a fait prendre conscience les autorités locales et politiques de leur mauvaise gestion des ressources à exploiter. A travers cette approche de participation citoyenne développée par l'ONG ALCRER, Ces actions sont plus basées sur la sensibilisation par l'organisation des émissions radiophoniques et télévisées et des campagnes de formation. A cela s'ajoute les exercices de reddition de compte permettant une lucidité des ressources publiques et les plaidoyers pour la demande d'explication sur les sujets qui échappent au contrôle des citoyens. Le chapitre suivant abordera les actions que l'organisation a menées au plan National et International.

³⁵ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2015.

³⁶ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2015.

CHAPITRE 4 : LES ACTIONS MENEES PAR ALCRER AU PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL

4.1. Contribution au débat national et international

L'ONG ALCRER a participé à plusieurs rencontres où elle a apporté son éclairage et son expérience sur les sujets d'importance sur la gouvernance, l'enracinement de la démocratie, la promotion des droits de l'homme³⁷, etc. . Il s'agit de plus d'une centaine de séminaires ateliers, fora sur le plan national et international.

4.1.1. Au plan national

Au plan national, L'ONG ALCRER a pris part active aux séminaires, forum qui se résument dans les travaux ci-après.

Tableau n°I : Point des débats menés par ALCRER au plan national

N°	DATE	ATELIER/SEMINAIRE	LIEU
1	05.01.13	Participation Congrès de la fédération nationale des associations de consommateurs du Bénin	Ministère de la Culture
2	08.01.13	Participation à la conférence de presse de l'observatoire sur la qualité de la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH/sida	Maison des Médias à Gbèdjromèdé
3	11.01.13	Participation à la journée de sensibilisation sur le trafic humain	Centre Culturel Américain
4	17.01.13	Participation à la 3ème séance de présentation des résultats Afro baromètre Round 5	Chant d'Oiseau
5	18.01.13	Participation à un atelier de réflexion et de formation sur le thème : « Réflexion dynamique sur la pratique de la décentralisation au Bénin depuis 2002	Chant d'Oiseau
6	01.02.13	Participation au forum des Maires pour la conservation des zones humides du Site Ramsar 1018 (Basse Vallée de l'Ouémé, Lac Nokoué et la Lagune de Porto-Novo)	Hôtel Le Palais de Porto-Novo
7	02.02.13	Participation à la séance bilan et reddition des comptes du conseil communal de Ouidah pour la période 2008-2013 à la Mairie de Ouidah	Mairie de Ouidah
8	14.02.11	Participation à la cérémonie d'installation et de présentation officielle des membres des organes de FNAC-BENIN aux institutions de la République	INFOSEC
9	07.02.13	Participation à la Session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers	Ministre du Commerce
10	21.02.13	Participation au cocktail de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion du 20ème anniversaire de l'engagement de la Friedrich-Ebert-Stiftung pour le renforcement de la démocratie au Bénin	Friedrich-Ebert-Stiftung

³⁷ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2014.

40	12.06.14	Participation à la cérémonie de lancement de l'ouvrage : Le Talon d'Achille de Boni Yayi, Tome I de l'auteur Franck S. C. KPOCHEME	Maison des Médias à Cotonou
41	13.06.14	Participation à la conférence sur le thème : « la jeunesse africaine face aux fléaux du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme »	Amphi Idriss DébiItno
42	13.06.14	Participation à la cérémonie de lancement de l'ouvrage : INCIVISME : UN FREIN AU DEVELOPPEMENT DU BENIN,	CODIAM
43	25.06.14	Participation à l'atelier d'Elaboration du document stratégique de plaidoyer pour le vote du projet de code de l'information et de la communication	Hôtel du Port
44	25.06.14	Participation à l'atelier de présentation de l'avant-projet du plan stratégique et opérationnel 2014-2017 de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption aux OSC actives dans la lutte contre la corruption	ANLC
45	25.06.14	Participation aux assises nationales des consommateurs	Salle Majestic Cadjèhoun
46	26.06.14	Participation à l'atelier sur « Les relations entre la Cour constitutionnelle et l'Assemblée nationale : bilan et perspectives » qu'organise l'Association Béninoise de Droit Constitutionnel	Salle de conférence CDIJ sise à la Cour d'Appel de Cotonou
	08.01.15	Participation à la séance d'échanges sur la préparation du dialogue politique et social au Bénin	MCRI
	14.01.15	Participation à la 1ère réunion de concertation et d'échanges qu'organise le FONAC dans le cadre de la mise en œuvre du Projet WACSI-BENIN/FONAC-USAID	INFOSEC
	14.01.15	Participation à l'atelier national sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques	Ministère des Affaires Etrangères dans la salle fleuve jaune
	15.01.15	Participation à la cérémonie d'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées sans emploi et facilitation à l'insertion des malentendus	MAJECTIC
	15.01.15	Participation à la cérémonie de lancement de la campagne action/2015 au Bénin	Chant d'Oiseau
	19.01.15	Session Ajustement des prix des produits pétroliers	Ministère du Commerce
	24.01.15	Participation aux travaux de la 2ème phase du Forum de réflexion et d'échange sur la problématique du Régionalisme et de l'Unité Nationale qui portera sur le thème: "CONSTRUIRE L'UNITÉ NATIONALE"	MCRI

Source : Rapport final d'activités 2013, 2014, 2015³⁸

Le tableau n°1 présente le résumé des débats, séminaires et fora menés au plan national. Les domaines sensibles ont été abordés par des thèmes débattus. ALCRER a

³⁸ Rapport final d'activités 2013, 2014, 2015.

apporté son expertise pour sensibiliser les citoyens, ce qui montre son attachement aux valeurs citoyennes. Elle a aussi participé au débat international dont voici le résumé.

4.1.2. Au plan international

Sur le plan international on note :

- 10 juin 2013 au 28 juin 2013 : participation à la formation sur la ‘‘Résolution des conflits en Afrique’’ aux Etats-Unis d’Amérique ;
- 19 au 21 novembre 2013 : participation à l’atelier régional sur l’apatridie au Sénégal organisé par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Mbour, Sénégal ;
- 18 au 19 avril 2013 : participation au colloque sur la lutte contre l’extrémisme violent en Afrique de l’ouest et au Sahel au Ouagadougou, Burkina-Faso ;
- 10 au 12 mars 2014 : rencontre Régionale sur la promotion de la liberté d’information au Bénin et en Côte-d’Ivoire : appuyée par les réseaux et les coalitions Hôtel Ivotel à Abidjan en Côte-d’Ivoire ;
- 26 au 28 novembre 2014 : Réunion d’adoption d’une stratégie de plaidoyer commun pour soutenir, en collaboration avec le rapporteur spécial, les efforts de la Commission Africaine pour l’élaboration de nouvelles normes dans le droit à une nationalité à Sally, Sénégal ;
- 30 septembre au 2 octobre 2014 : Initiative à l’atelier Régional sur le thème « Migration Sud-Sud et Sud-Nord, quels défis pour la Société Civile Ouest africaine et les Organisations de la Diaspora ? » au Sénégal ;
- 17 au 22 décembre 2014 : Participation aux travaux des « Elections de l’ECOSOCC et Session Inaugurale de la Deuxième Assemblée Générale » en Nairobi, Kenya ;
- 23 au 24 février 2015 : Première Conférence ministérielle des Etats membres de la CEDEAO sur l’apatridie à Abidjan Côte-d’Ivoire ;
- 24 février au 1^{er} mars 2015 : Initiative à la semaine d’orientation des membres de la 2eme Assemblée Générale du CONSEIL, ECONOMIQUE, SOCIAL et CULTUREL (ECOSOCC) de l’Union Africaine au Caire, Egypte ;
- 25 Mai 2015 : Participation à la célébration de la journée de l’Afrique sur le thème : « 2015, année de l’autonomisation et de développement de la femme dans le cadre de l’agenda 2063 de l’Afrique » lors de la 4ème session du Parlement Panafricain à MIDRAND, Johannesburg, Afrique du sud. Passons maintenant à la sensibilisation des masses.

Conscient que le renforcement de la démocratie passe par la transparence dans la gestion de la cité et la participation des citoyens à la vie politique du pays, l’ONG ALCRER a

conduit plusieurs sensibilisations tant au plan national qu'au plan international. Les domaines sensibles tels que l'éducation des jeunes aux comportements civiques, à l'éveil citoyen, la lutte contre la gestion obscure des deniers publics ont occupé une place de choix lors de ces sensibilisations. Ces différents débats se sont déroulés dans les milieux scolaires et universitaires. Elles visent aussi la promotion des valeurs civiques et morales au sein de la jeunesse. La troisième partie abordera le bilan et la limite des actions menées.

**TROISIEME PARTIE : BILAN DES ACTIVITES
MENEES**

CHAPITRE 5 : BILAN ET LIMITES DES ACTIONS

En dépit de toutes ces actions menées, des fossés restent à combler pour améliorer la vie quotidienne des citoyens et rendre plus vitale la démocratie. Bien que beaucoup d'efforts soient consentis les difficultés n'en manquent pas, il y a des défis à relever

5.1. Impacts des actions

De façon générale, le Programme de Participation Citoyenne aux Politiques publiques locales (PartiCiP) et le projet de Participation Citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale ont eu des impacts sur l'amélioration de la gouvernance locale. Les séances de présentation du projet aux autorités locales et cadres des différentes administrations ont changé significativement leur attitude vis-à-vis de l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales. Ainsi, il n'est plus remarqué de réticence de la part des élus face à une quelconque demande. La plupart des mairies, invitent les CPC aux sessions du conseil communal. Certaines CPC sont devenues de vraies partenaires pour les mairies et leur commune, au point d'être invitées à des manifestations officielles. Certaines autorités locales sont aussi très réceptives aux activités des CPC, et estiment qu'elles les aident indirectement à faire avancer leur cause au niveau de la commune. Une opinion publique locale plus avertie sur les questions de la gouvernance locale se développe grâce à la mise en œuvre des activités de participation citoyenne.

Avec ce mécanisme, les populations des communes sites du projet/programme connaissent mieux leurs droits et devoirs et s'investissent mieux dans la gestion des affaires publiques et locales. La campagne de communication et les activités des CPC ont significativement augmenté le niveau de connaissance des populations sur leurs droits et devoirs dans la gestion des affaires publiques locales. Elles éprouvent même un grand besoin de parler et de se prononcer sur la gestion des élus.

Les résultats obtenus dans le cadre du projet « Education civique et communication pour un changement de comportement pour les élections pacifiques » montrent l'importance des actions de communications, de sensibilisation pour une bonne appropriation du code électoral et des comportements de non-violence pour la réussite d'un processus électoral apaisé et crédible.

La participation citoyenne en tant qu'approche de gestion de la cité est très adaptée au contexte béninois où les populations béninoises sont encore en apprentissage de la

démocratie. Cette démarche participative avec tout ce qu'elle implique comme mobilisation sociale, éducation citoyenne et engagement des communautés dans le processus de développement offre une occasion concrète aux citoyens dans les collectivités décentralisées de pratiquer la démocratie au quotidien³⁹. L'avantage que présente le mécanisme de l'ONG ALCRER, au-delà de renforcer l'exercice de la démocratie, est de relever les défis de l'éducation des communautés en terme d'appropriation du développement. En participant, les citoyens apprennent à apporter leur contribution aux actions de développement et comprennent surtout que ce processus ne peut être laissé aux seules mains des acteurs politiques et publics. Bien que l'ONG ALCRER ait mené plusieurs actions pour promouvoir la démocratie au Bénin, quelques tares entravent ses actions.

5-2 Limites des actions de l'ONG ALCRER

Malgré les multiples actions et interventions de l'ONG ALCRER pour le changement de comportement et l'éveil citoyen, la majorité de la population est encore réticente face à la participation de la gestion du bien public. Les populations à la base qui sont directement victimes de la mauvaise gestion des deniers publics sont, pour la plupart en marge du processus de participation à la gestion efficace des ressources de l'Etat dans les collectivités locales. Elles considèrent la chose publique comme étant le seul fait des intellectuels. Du coup, elles se forgent une idée selon laquelle elles n'ont pas grand chose à faire des affaires publiques. Ainsi, elles offrent aux élus locaux l'opportunité d'une gestion comme bon leur semble des ressources de l'Etat. Des actions de changement de comportements devraient avoir pour cible particulière les couches les plus défavorisées surtout les analphabètes en leur rapportant les éléments nécessaires dans le travail d'une veille citoyenne plus élevée.

En effet, il faut dire que les actions menées par ALCRER sont, pour la plupart concentrées et visibles dans les zones urbaines et le plus souvent ne sont pas portées à la connaissance des villages périphériques. Ce qui fait que beaucoup de citoyens béninois ne s'intéressent pas à la gestion politique de leur communauté. Cela justifie aussi le fait que la majorité n'a aucune notion du processus démocratique, ignorant parfois leurs droits et devoirs. Bien qu'étant une jeune nation démocratique, les 25 années accumulées par le Bénin, dans la mise en œuvre de ce système devraient, permettre la maturité de la population vis-à-vis du bien public ; même les conduites à avoir en période électorale. Mais force est de constater qu'au cours des périodes électorales, la population se divise sur le choix de tel ou tel

³⁹ Rapport final d'Activités de L'ONG ALCRER, 2015.

candidat. Ce qui porte atteinte à la démocratie. Au cours de cette période, les populations se menacent verbalement même s'il est rare d'enregistrer des cas de bagarre. Ce qui amène à dire que le système démocratique n'est pas encore ancré dans les habitudes du citoyen béninois. Beaucoup de citoyens ne comprennent pas que la démocratie est un jeu par lequel chacun doit opérer son choix sans aucune contrainte, ni pression extérieures en ce qui concerne la gestion de la Nation. Des efforts doivent être consentis pour faire comprendre aux citoyens l'intérêt du jeu démocratique et, la nécessité d'accepter le choix des uns et des autres pour rendre plus fort et plus dynamique le processus démocratique amorcé depuis 1990. Il y a plusieurs de ces citoyens qui se voient dépouillés de leurs propriétés et / ou biens juste pour le seul fait qu'ils ne sont pas d'un bord politique donné. L'inégalité grandissante bat son plain tel dans un processus où seuls les plus forts ont toujours raison. C'est à croire que ce sont uniquement ceux qui ont les parents sur l'arbre qui ont le droit de manger de bons fruits. La richesse est concentrée entre les mains d'une minorité tandis que la majorité vit dans la pauvreté. L'impunité doit être combattue dans toutes ces formes. Des mesures doivent être prises pour sanctionner les auteurs de crimes économiques. ALCRER doit alors mettre en place un mécanisme permettant de traduire en justice ceux qui détournent les fonds de l'Etat. Il ne suffit pas de mener les actions pour le contrôle du bien public sans pouvoir punir les auteurs du crime économique. Pour ce faire, une commission au sein de l'ONG ALCRER en accord avec le ministère de la justice doit désormais permettre de traduire en justice tout citoyen qui serait impliqué dans une affaire de corruption ou de détournement. Insuffisantes certes, mais l'attachement du président de l'ONG pour parvenir à ces actions n'est pas sans présenter de difficultés sur sa personne.

Toutes ces actions ont eu un impact considérable sur l'amélioration de la bonne gouvernance. Elles permettent aux citoyens de s'intéresser de plus en plus à la gestion des affaires publiques. Elles permettent également aux citoyens de connaître leurs droits et devoirs et les comportements à adopter en période électorale. Malgré le fait que l'ONG ALCRER ait mené plusieurs initiatives en faveur de la démocratie au Bénin, quelques tares entravent ses actions. Le comportement de la population et les inégalités au sein de cette même population portent à croire que les actions menées sont sans effet. Il n'est pas rare de constater en période électorale des déviances au sein de la population. La majorité considère le bien public comme l'affaire des autorités. Beaucoup de communes sont toujours dans la poche des autorités communales du fait de l'absence du contrôle citoyen. Une minorité vie dans l'opulence tandis que la majorité végète dans la précarité.

CHAPITRE 6 : DIFFICULTES RENCONTREES ET DEFIS A RELEVER

6.1. Problèmes de la Société Civile au Bénin

Au Bénin, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont toujours occupé une place importante dans des domaines divers et variés. En raison d'un climat politique favorable, elles sont présentes non seulement dans le développement dans toutes ses dimensions humaine, économique et spatiale mais aussi dans le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance. En effet, les OSC couvrent tout le territoire national en quantité et en qualité et développent la culture du partenariat⁴⁰. Elles disposent d'un potentiel de ressources humaines qualifiées et animées d'esprit de volontariste. Toutefois, il se pose à elles d'énormes problèmes de compétence et de gouvernance.

En effet, les OSC au Bénin manquent de clarté sur la nature et le domaine de compétence. Elles ont tendance à multiplier les champs d'intervention et à adapter leur nature juridique en fonction des opportunités plus que sur la base de leur projet institutionnel. Elles sont affectées par de graves problèmes de gouvernance interne sur les plans organisationnels (non renouvellement des responsables), financier (manque de transparence), et politique (mis sous contrôle des OSC par les partis politiques). On note une politisation outrancière des OSC comme l'illustre le choix de leurs représentants respectifs dans les institutions autonomes. La fracture est nette⁴¹ ; il se crée des groupes en faveur d'un camp politique ou d'un autre. Ces problèmes de gouvernance au niveau des OSC de base, se trouvent amplifiés au niveau des organisations faitières et des réseaux contribuant parfois aux décrédibilisations de ces organisations, dont certaines fonctionnent sans réel mandat de leurs membres. Il apparaît clairement quelques fois que des responsables d'OSC se servent de leur organisation pour se hisser dans la scène politique.

Les OSC ont une capacité insuffisante à mettre en œuvre des actions. Ceci s'explique par les problèmes de gouvernance, la transformation des organisations d'intermédiation en prestataires bon marché des projets, le manque de capacité des OSC à prendre des initiatives, le fractionnisme entre les OSC ; conséquence des luttes de leadership et de concurrence pour l'accès au financement extérieur. Malgré le grand nombre de réseaux, plate-forme, cadres de concertation..., l'articulation entre les acteurs est très limitée. Il n'existe pas de mécanisme

⁴⁰ Etat des lieux de la situation de la Société Civile au Bénin et orientation pour le renforcement de ses capacités, Septembre 2004, 8 p.

⁴¹ Anonyme, 2007, *Acte du séminaire national sur le recentrage du concept de société civile dans le contexte béninois*, 28p.

fonctionnel permettant ou favorisant l'articulation des OSC autour d'intérêts ou d'enjeux communs sur la même échelle spatiale ou sur un même secteur d'activité. Il se pose aussi un problème d'information au sein des OSC. L'information apparaît comme un soutien marginal de l'action ; elle circule très mal entre les OSC elles-mêmes et, entre les OSC et les autres organisations. En particulier, les OSC ont peu ou pas d'information sur les politiques sectorielles, les orientations nationales et les politiques internationales. La majorité des OSC est centrée sur la mise en œuvre d'actions, la résolution des problèmes, la gestion du quotidien, sans définir de perspectives et sans participer à la définition de politiques publiques, locales ou nationales.

Il faut aussi signaler que les OSC manquent cruellement de ressources pour leur fonctionnement d'une part et pour la mise en œuvre des actions de développement d'autre part. D'un autre côté, il est à déplorer l'absence de textes juridiques réglementant les chefferies traditionnelles et les confessions religieuses. Enfin, l'accès aux informations sur les OSC béninoises n'est pas aisé en raison de l'inexistence d'un répertoire des organisations.

Le paysage des organisations de la société civile au Bénin est très varié en fonction de la confusion qui existe entre les termes OSC, association et ONG. Les organisations de la société civile jouent un rôle très important dans la vie sociopolitique du pays. Elles sont présentes sur toute l'étendue du territoire tant en qualité qu'en quantité. A la suite de la conférence des forces vives de la Nation de février 1990, les activités des organisations de la société civile sont devenues plus abondantes et se font à visage découvert. Il faut souligner que la conférence des forces vives de la Nation a permis l'éclosion des organisations de la société civile qui étaient contraintes entre temps d'opérer dans la clandestinité. Il ne faut pas occulter le fait que les organisations de la société civile souffrent d'énormes problèmes. Surtout le non renouvellement des responsables dirigeants et le manque de transparence dans la gestion des ressources financières. A ces problèmes s'ajoute l'accès vraiment très difficile aux informations sur les organisations de la société civile béninoise.

6.2. Difficultés rencontrées

L'engagement du président de l'ONG ALCRER, Martin ASSOGBA n'est pas sans présenter de risques sur sa personne. Ainsi, après divers actes d'intimidations et de menaces à son endroit, Martin ASSOGBA a fait l'objet d'un assassinat⁴² manqué dans la nuit du 09 décembre 2013 aux environs de 21 heures 30 mn alors qu'il rentrait chez lui dans la

⁴²www.24haubénin.info/2 Martin-Assogba-de-l-ONG-ALCRER (Tentative d'assassinat du Président de l'ONG ALCRER) consulté le 12-12-2015 à 10h 30.

commune d'Abomey-Calavi. Au cours de cette attaque dont les auteurs et commanditaires demeurent inconnus à ce jour, l'activiste des Droits de l'Homme a reçu huit balles dans le cou tandis que cinquante-trois (53) autres impacts de balles ont été identifiés dans son véhicule criblé de balles. C'est un acte ignoble, fermement condamnable et constitue une atteinte au droit à la vie, à la sécurité des personnes et aux droits civils et politiques en général. Il urge que le gouvernement béninois s'assure que les défenseurs des droits de l'homme puissent mener leurs activités dans un environnement propice en mettant pleinement en œuvre le cadre juridique existant, en évitant leur stigmatisation et en encourageant un esprit de dialogue et de critique constructive. Par ailleurs, le gouvernement béninois doit se rappeler de ses obligations internationales notamment celles découlant de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des droits de l'homme. Par la même occasion, les autorités politiques béninoises doivent s'investir dans la gestion de l'intégrité physique et de la sécurité de tous les défenseurs des droits humains opérant sur le territoire béninois. Plusieurs défis restent alors à relever.

6.3. Défis à relever

Plusieurs raisons peuvent indiquer que la consolidation d'une démocratie réelle, non pas formelle et figurative, passe par le renforcement des structures de la société civile. Ainsi, les structures de la société civile peuvent constituer un front de refus : refus de la « politique par le haut »⁴³. Cette optique, tout en étant un renforcement de l'action sociale, sa mobilisation, marquera une volonté de changement. Elles doivent permettre de définir des valeurs et des idéaux pouvant servir de repères sociaux. La démocratie ne cesse pas d'être la meilleure réforme de rationalité politique. Il faut donc inventer des systèmes de régulation pour la protéger et la promouvoir. Cette promotion, sans être indifférente au « haut » pourrait venir du « bas ». En mettant en valeur la société, en renforçant l'action sociale, on protège les citoyens et la démocratie contre l'instrumentalisation politicienne. La démocratie pour ne pas rester fictive, doit être une référence permanente à la société, à ses acteurs et à leurs attentes réelles. En ce qui concerne l'irrégentisme, on peut rappeler qu'en Occident, la société civile s'est construite sur la base du lien économique au moment même où, du fait du développement des bourgades et de l'industrie, les liens communautaires s'appauvrissaient et que la campagne se dépeuplait et se déplaçait vers les centres urbains, foyers de l'expression et de l'action individuelle. En Afrique et plus précisément au Bénin, les groupements tendent

⁴³Participation Citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale : Document de Capitalisation, 2012.

à se faire sur une base ethnique. Il faut savoir que l'ethnie peut être une catégorie positive. Selon Touraine, « l'ethnicité, quand elle désigne l'appartenance à une communauté représentée par un pouvoir politique ou même simplement incarnée dans une collective territoriale, quartier, pays ou région, est chargée de menaces pour la démocratie ; au contraire quand elle est un élément de l'identité personnelle elle est une composante du sujet »⁴⁴ (Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Editions Fayard, 1994, pp. 239-240).

En conséquence, la société civile béninoise s'organisera autour des ordres sociaux légitimes que sont les organisations corporatistes, professionnelles, syndicales ou associations libres et volontaires. Ces ordres sont capables de cultiver en leur sein des valeurs universalistes qui, tout en tenant compte des besoins des populations pourraient évoquer l'irrédentisme du social et du politique. La société civile permettra de maintenir une certaine exigence de l'universel et de transcender l'ethnie pour mieux vivre dans une société moderne. Par rapport au désengagement politique, la société civile peut pallier le délitement du politique. Il y a comme un désengagement politique qui se caractérise par ce que Jürgen Habermas appelle la « dépolitisation de la grande masse et la population ». Ce désengagement se voit dans les taux de participation aux élections truquées qui s'organisent.

Les partis politiques et les syndicats modernes ne réussissent plus leur rôle traditionnel de transmission entre la sphère de l'Etat et celle de la société. Cette dépolitisation est due à deux phénomènes extraordinaires de la fin du XXe siècle :

- le désenchantement démocratique qui se caractérise par l'abaissement régulier de la participation électorale des citoyens, lui-même causé par des modes de scrutins inégalitaires qui confèrent la majorité à des minorités politiques. La démocratie est atteinte dans son principe quand la majorité de l'opinion se persuade qu'elle ne pourra jamais infléchir la politique du gouvernement. Il faut inciter la population civile à la participation aux élections. C'est le seul moyen pacifique de changer les données politiques ;

- le phénomène de la mondialisation qui sape l'autonomie du politique et sacrifie le social. Dans ces conditions au Nord comme au Sud, la capitulation ou l'impuissance du politique face à l'ordre mondialisant désarme les citoyens. La société civile doit s'informer pour résister au mythe des multinationales ou des sociétés délocalisées pourvoyeuses de travail, qui meublent par exemple, les zones franches industrielles en dénonçant toutes les pratiques de gestions qui mettent en danger la santé et la vie des travailleurs.

⁴⁴ Alain (T.) 1994, *Qu'est ce que la démocratie ?* Paris, édition fayard, pp.239-240

Bien qu'elles soient une unité de défense des droits de l'Homme, elles demeurent encore une organisation sans égalité et équité car il y a au sein d'elles un manque de transparence. Elles sont affaiblies au Bénin par beaucoup de problèmes notamment, le non renouvellement des responsables dirigeants et l'accès vraiment très difficile aux informations sur les organisations de la société civile. Mais malgré ces problèmes, l'ONG ALCRER arrive à fait parler d'elle grâce à sa présence active sur le terrain.

Il faut avouer que cette envie de vouloir changer les choses a failli porter atteinte à la personne du président de l'ONG ALCRER. En effet il a été victime d'un assassinat manqué mais qui n'est pas sans conséquence sur sa personne. C'est un acte déplorable condamnable. Il faut alors que les gouvernants prennent des dispositions pour pallier ces genres de situations. Il faudrait renforcer donc les organes de la société civile tout en établissant une feuille de route bien détaillée pour plus d'actions sociales. Eviter donc des structures à caractère clanique pour la protection et le renforcement de la démocratie. La société civile doit être alors là où l'Etat a failli pour relever le défi et protéger la population.

CONCLUSION

Le concept de « Société civile » trouve son origine dans l'antiquité grecque. Il s'inscrit dans un espace public au sein de la société entre l'Etat, le marché et la famille. La société civile ne désigne ni un groupe homogène, ni une masse de citoyens isolés les uns des autres mais, un rassemblement de citoyens suivant leurs centres d'intérêts respectifs, visant une réciprocité des échanges et la poursuite d'objectifs communs. Les organisations de la société civile sont indépendantes de l'Etat et des organisations économiques et ne travaillent pas dans un but lucratif. Elles travaillent selon la détermination des objectifs, au service de la ' Chose publique ' mais ne poursuivent pas des fonctions étatiques s'intéressant uniquement à une participation politique indépendante.

En suivant les normes européennes, l'on pourrait dire qu'il n'ya pas encore de société civile en Afrique et au Bénin à cause de l'imbrication des rapports entre la sphère politique et la sphère civile. Cependant, la société civile béninoise se constitue petit à petit et présente la caractéristique d'être des relais des pouvoirs publics et des structures complémentaires de développement. Acteur privilégié de développement, la société civile va là où l'Etat ne peut pas aller : aider les populations démunies, fournir les petits crédits, éduquer, informer, éveiller les consciences, contrôler les activités du gouvernement, contribuer à la réduction de la pauvreté qui est multidimensionnelle.

La société civile est au service de la démocratie. Elle est devenue un maillon incontournable dans le mode de gestion des Etats modernes. Au Benin, la relation Etat-Société civile s'insère dans des politiques réfléchies et soutenues par les partenaires au développement qui cherchent à associer pouvoirs publics et les organisations de la société civile dans la perspective de la bonne gouvernance, afin de contribuer au développement durable et à l'émergence effective de la Nation. C'est pourquoi, il urge de renforcer la société civile béninoise pour la rendre plus opérationnelle pour le bonheur des paisibles populations qui aspirent à un bien être moral et physique.

Créée en décembre 1994, l'ONG ALCRER (Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme) s'est donné pour mission de promouvoir la culture démocratique, de défendre les droits de l'homme et de promouvoir la bonne gouvernance à travers la lutte contre la corruption. Elle cherche à contribuer à l'instauration d'une société démocratique où prévalent un civisme et une morale qui assurent et garantissent l'épanouissement de tous les citoyens. Depuis l'avènement de la décentralisation au Bénin en

2002, l'ONG a initié une approche pour promouvoir l'exercice de la démocratie à la base et le développement local. Basée sur la participation citoyenne, elle permet l'instauration d'une citoyenneté active et un meilleur impact des politiques publiques locales. Cette approche est implémentée dans près de la moitié des communes du Bénin et est en extension progressive chaque année. Sa pérennisation est en cours par l'appropriation de la démarche par de nombreuses OSC.

La cellule de participation citoyenne et sa généralisation dans les communes constituent donc un énorme enjeu de développement pour notre pays. La démocratie participative renvoie à un large éventail de mesures et de mécanismes (autre que le suffrage) auxquels les citoyens, les communautés, les organisations de la société civile et les médias indépendants peuvent recourir pour influencer les tenants du pouvoir dans leurs actions. Le mécanisme de la cellule de participation citoyenne (CPC) a montré, ces dernières années, son importance dans le jeu institutionnel communal et dans le cadre de la promotion de la démocratie à la base. Cette dernière est loin des enjeux majeurs de la décentralisation béninoise et il est vain de travailler au second enjeu (le développement local) sans améliorer la gouvernance démocratique. Les CPC ont reçu mandat d'organiser en partenariat avec les autorités communales des audiences publiques. C'est un mécanisme conçu et orchestré par l'ONG ALCRER depuis les années 2000 pour rompre avec le silence constaté entre les élus et citoyens dans les communes.

Les audiences publiques constituent un mécanisme par lequel les élus, entourés des cadres de la mairie et parfois des autorités départementales ou des services déconcentrés, rendent compte de leur gestion face aux populations mobilisées de toutes parts (individus, organisation de la société civile, diaspora, partenaires techniques et financiers, etc.). Concrètement, cet exercice de reddition de comptes consiste à présenter l'état de la gestion de la commune sur une période donnée, secteur par secteur (eau, santé, éducation, services marchands, transport rural, etc.) ou de façon thématique et généralement avec la modération des responsables ou cadre de l'ONG ALCRER. Les audiences publiques permettent aux citoyens d'attirer directement l'attention des élus sur les problèmes de la commune. Pour le président de l'ONG ALCRER, « la reddition de comptes n'est pas une sanction mais un moyen pour les élus de mieux communiquer avec les mandants⁴⁵ ». Cette pratique contribue à renforcer la proximité avec le citoyen et à soulever des préoccupations plus proches de son

⁴⁵ Martin ASSOGBA, Président de l'ONG ALCRER.

quotidien. Elle permet de montrer la Mairie en verre transparent dont l'intérieur est visible depuis la rue. L'intérêt du mécanisme, au-delà de l'occasion qu'il offre aux citoyens et à leurs élus de discuter, réside sans doute dans le fait d'éprouver, par la critique, la gestion du maire et de pouvoir mettre fin au règne des dirigeants convaincus de mauvaise gestion. Ces actions permettent le renforcement de la démocratie au Bénin, mais elles restent encore à parfaire pour une plus large prise de conscience des citoyens sur les implications dans la gestion des affaires de leur commune.

La généralisation à toutes les communes du mécanisme développé par ALCRER donnerait un coup d'accélérateur au processus de démocratisation et à l'appropriation sociale du développement du pays. L'enjeu est de donner de l'élan à une pratique démocratique réussie et capitalisée pour stimuler et renforcer le processus de démocratisation du pays par une appropriation communautaire. Les CPC constituent une étape d'une démarche progressive dont il faudra encore et toujours pousser les frontières pour que de plus en plus les Béninois s'engagent dans la gestion de leur commune. Le manque de moyen et l'insuffisance des ressources limitent parfois les actions de l'ONG et réduisent sa capacité d'intervention sur le terrain. En ce qui concerne les perspectives pour les activités de l'ONG ALCRER, elle entend rechercher de financement dans le cadre des activités de sensibilisation et de veille citoyenne en période électorale. Elle entend aussi renforcer les capacités des organisations de la société civile, améliorer l'offre et la demande reddition de compte.

Sources et éléments de bibliographie

1-1- Sources orales

N°	Nom Prénom	Année de naissance	Profession	Date et lieu d'entretien	Résumé du contenu
1)	Affo Patrice	Vers 1980	Juriste (acteur de la société civile)	09 08-2016 siège de la maison de la société civile	Le rôle de la SC est d'élaborer les plans de développement défendre les droits de la population, améliorer leurs conditions de vie et défendre la démocratie. La maison de la société civile joue un rôle de suivi et de renforcement des capacités des OSC. Quant à l'ONG ALCRER, elle est active sur le terrain et même d'actions de veille citoyenne, contribue au débat national sur les questions de gouvernance, des droits de l'homme.
2)	HOUNDO DE Aristide	Vers 1980	Enseignant (membre du conseil d'administ ration du FONAC)	01 09-2016 siège du FONAC	Le FONAC sensibilise les citoyens à la bonne gestion des biens publique, à éviter la corruption et fait le lobbying nécessaire pour amener les gouvernants à se pencher sur les questions du développement. le FONAC a participé à l'édition de la nouvelle loi de lutte contre la corruption. ALCRER participe à l'éveil de la conscience citoyenne, même des actions salvatrices et apporte une plus value à la bonne gestion politique du pays
3)	GBEDJI OKE N. Cléophas	Vers 1955	Consultant en développeme nt organisationn el.	01 09-2016 siège du FONAC	ALCRER sensibilise, mobilise et organise les populations pour une participation massive lors des échéances électorales. ALCRER sait de relais aux actions de la CENA, de la cour constitutionnelle et du COS-LEPI, jour aussi le rôle de participation citoyenne qui prévoit la bonne compréhension du développement locale et du processus de décentralisation et contribue à la mise en place des principes de bonne gouvernance au niveau local
4)	ELEGBE Miché	Vers 1980	Cadreur à l'ORTB	16-09-2016 ORTB	La société civile Béninoise est peu active. Elle aurait pu être plus active si ses acteurs se mettent réellement à la recherche de l'intérêt général. Très souvent, ces acteurs commencent leurs actions en faisant montre de crédibilité mais finissent par devenir des politiciens sans vergogne. Les acteurs des médias contribuent à la mesure de leurs moyens au renforcement de la démocratie mais, le manque de moyens et de formation limite leur contribution

5)	KASSA MAMPO M. Nagnini	Vers 1955	Secrétaire général adjoint de la CSTB	14-09-2016 0 à la bourse du travail	On entend par société civile tout ce qui en dehors des partis politiques qui se prononce sur la gestion politique du pays, assure la veille pour éviter le mépris des valeurs morales. La société civile au Bénin est influencée par le pouvoir de l'argent, elle ne tient pas compte des valeurs qui promettent le développement des vertus morales dans un pays. Le syndicat protège, lutte pour les intérêts matériels et moraux des travailleurs, s'intéresse au cadre de vie, à la gouvernance et à la politique mise en œuvre dans le pays. Le défi de la société civile béninoise est de se battre pour l'adéquation entre l'éducation et l'environnement social, culturel et régler l'équation de l'existence. Elle doit veiller à ce que l'école soit adaptée à la vie et, que les travailleurs choisissent de façon démocratique leurs dirigeants
----	------------------------------	-----------	--	---	---

1-2- WEBOGRAPHIE

WWW. alcrer. org (Présentation de LONG ALCRER), 10-12-2015 à 10h.

WWW.24haubenin.info/?Martin-Assogba-de-l-ONG-ALCRER(tentative d'assassinat du
Président de L'ONG ALCRER), 12-12-2015 à 10h 30.

WWW.Fraternitebj.info/Societe/article/insecurite- au-benin-le-president-(assassinat manqué
du Président Martin ASSOGBA) ,12-12-2015 à 16h 30.

WWW. mdsbenin. org (Situation de la Société Civile au Bénin), 20-01-2016 à 10h.

info@mdsbenin.osg(Problèmes des OSC au Bénin), 22-01-2016 à 10h.

WWW.politik-lernen. at/data/pdf/iblinhalt-pdf.21-08-2008(Qu'est-ce que la Société Civile ?),
15-01-2016 à 10h 30.

WWW. Uni. heidelberg. de/Uni/ presse-eroco 992/Zivilgesellschaft. Htm.21-08-2008(Qu'est-
ce que la Société Civile. ?), 15-01-2016 à 15h 30.

EIKYOR (T.), *Le rôle de la Société Civile dans la prévention des conflits* : les expériences ou
est africaines, en ligne <http://Unidir.org/pdf/articles/pdf-art2843>. Pdf.33 p.

2- ELEMENT DE BIBLIOGRAPHIE

- ALAIN (T.), 1994, *Qu'est -ce que la démocratie ?* Paris, Edition Fayard, 240 p.
- ANONYME, 1996, Cadre institutionnel de collaboration Etat-ONG en matière de développement, rapport final, Cotonou CEDA, 122 p.
- ANONYME, 2007, *Acte du Séminaire national sur le recentrage du concept des Société Civile dans le contexte béninois*, 169 p.
- ATTOLOU (A.) et Langley (R.), 1995, *Société civile et développement au Bénin : l'évolution des associations locales du développement*, Cotonou CEDA, 56 p.
- CALAME (P), 2003, *La démocratie en miettes*, édition Charles Léopold Mayer, édition Charles Léopold Mayer, 156 p.
- CIEDEL, 2004, *Etat des lieux de la situation de la Société Civile au Bénin et orientation pour le renforcement de ses capacités*, Cotonou, 112 p.
- COMPAGNON (D.), 2009, « *Le rôle de la Société Civile dans l'émergence d'une opposition démocratique : Le cas de Zimbabwe* », RIPC, 261 p.
- FAUSTIN (M.D.), 2003, *Diagnostic du fonctionnement des ONG et proposition d'un cadre stratégique d'intervention : rapport définitif*, 52 p.
- GOREEE INSTITUTE, 2013, *La Société Civile face aux défis de l'instabilité politique en Afrique de l'ouest*, 196 p.
- INADES- FORMATION, 2007, *La Société Civile, c'est quoi encore ?*, Togo, réédition, 33p.
- NICOLAS (M.), JACQUES (A.O.), 2009, « *Le miroir brisé de la " bonne gouvernance " quelles conséquences pour l'aide au développement ?* », *Afrique contemporaine* n°229, pp.181-196.
- ONG ALCRER, 2015, *rapport final d'activités*, Cotonou 51p.
- ONG ALCRER, 2013, *rapport final d'activités*, Cotonou, 43p.
- ONG ALCRER, 2014, *rapport final d'activités*, Cotonou, 45 p.
- OTAYEK(R.), 2002, « *Vue d'Afrique. Société Civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré* », RIPC, 212 p.
- RAYMOND (B.G.), 2006, *Société Civile, Force de l'ordre et de défense*, colloque sous régional de L'IAJP, édition catholique du bénin, publié par l'Institut des Artisans de Justice et de Paix, 284 p.

Table des matières

Sommaire	i
Dédicace	ii
Remerciements	iii
Introduction	1
PREMIERE PARTIE :SOCIETE CIVILE AU BENIN : HISTORIQUE DU CONCEPT ET PRESENTATION DE L'ONG ALCRER	4
CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR LA SOCIETE CIVILE DANS LE MONDE, EN . AFRIQUE ET AU BENIN.....	5
1.1. Origine et évolution du concept de société civile.....	5
1.2. Définition du concept.....	7
1.3. Fonctions de la société civile.....	8
1.3.1. La Fonction de protection	8
1.3.2. La Fonction de contrôle	8
1.3.3. La Fonction de participation	8
1.3.4. La Fonction d'allègement de l'Etat.....	9
1.3.5. Fonction de démocratisation	9
1. 4. Champs d'action et Instruments de la société civile.....	10
1.4.1. Champs d'action de la société civile.....	10
1.4.2. Instruments de la société civile	10
1.5. Opérationnalisation du concept : Cas de l'Afrique	12
1.6. Situation actuelle de la société civile au Bénin	12
CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE L'ONG ALCRER	15
2.1. Historique de l'ONG ALCRER.....	15
2.2. Vision, mission et objectifs de l'ONG ALCRER.....	16
2.2.1. Vision.....	16
2.2.2. Mission.....	16
2.2.3. Objectifs	16
2.3. Domaines et stratégies d'intervention	17
2.3.1. Domaine d'intervention	17
2.3.2. Stratégies d'intervention	17

DEUXIEME PARTIE : LES ACTIONS DE L'ONG ALCRER EN FAVEUR DE LA DEMOCRATIE AU BENIN	19
CHAPITRE 3 : LES ACTIONS MENEES PAR L'ONG ALCRER SUR LES PLANS POLITIQUE, SOCIAL ET ECONOMIQUE	20
3.1. Au plan politique	20
3.2 Au plan social	22
3.3. Au plan économique	26
CHAPITRE 4 : LES ACTIONS MENEES PAR ALCRER AU PLAN NATIONAL ET	
INTERNATIONAL	30
4.1. Contribution au débat national et international	30
4.1.1. Au plan national	30
4.1.2. Au plan international.....	32
TROISIEME PARTIE : BILAN DES ACTIVITES MENEES	34
CHAPITRE 5 : BILAN ET LIMITES DES ACTIONS	35
5.1. Impacts des actions	35
CHAPITRE 6 : DIFFICULTES RENCONTREES ET DEFIS A RELEVER.....	38
6.1. Problèmes de la Société Civile au Bénin	38
6.2. Difficultés rencontrées.....	39
6.3. Défis à relever.....	40
CONCLUSION	43
Sources et éléments de bibliographie	46
Table des matières	49